

N° 33. — Nouvelle série

BULLETIN MENSUEL

MARS 1948

# ÉCOLE ET ÉDUCATION

BULLETIN DU SYNDICAT GÉNÉRAL  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
— C. F. T. C. —

## SOMMAIRE

Pages	Pages		
Le mouvement « Force Ouvrière ».....	3	Traitements des Normaliens.....	25
Comité National .....	4	Sécurité Sociale et Mutuelles.....	26
Rapport sur les Traitements'.....	7	Chronique des catégories.....	28
Traitements des Instituteurs.....	10	Pédagogie .....	11 à 23

# DÉCLARATIONS DE PRINCIPES

## EXTRAIT DES STATUTS DU S.G.E.N.

**Article premier.** — Il est formé, entre les personnels du ministère de l'Education-nationale et détachés qui adhèrent aux présents statuts, un syndicat basé sur les dispositions du Livre III, titre premier, du Code du Travail et de la Prévoyance sociale.

Ce groupement prend le nom de Syndicat général de l'Education nationale.

**Art. 2.** — Le Syndicat déclare s'inspirer dans son action professionnelle :

— de l'engagement qu'ont pris ses membres, en entrant dans un service statutairement laïque et neutre, de faire abstraction, dans leur enseignement, de toutes les doctrines d'autorité et de préférence de parti, pour former seulement les jeunes esprits à l'usage de la raison et de la liberté ;

— de l'attachement de ses membres à l'Ecole publique, du sentiment de son unité, de la conscience de son rôle social ;

— de la tradition universitaire qui refuse de faire dépendre le recrutement et l'avancement des maîtres de l'adhésion à une quelconque doctrine d'Etat ;

— de la conviction que l'Enseignement public contribue à former de futurs citoyens, non pas en leur imposant une doctrine, mais en suscitant dans la jeunesse des forces qui se mettront librement au service du bien public.

Conscient de la solidarité de ses membres avec les autres fonctionnaires et l'ensemble des salariés, solidarité qui demande une liaison permanente avec des organisations usant des mêmes méthodes :

Le Syndicat se déclare solidaire de la Fédération Française des Syndicats professionnels de fonctionnaires et de la Confédération Française des travailleurs chrétiens.

L'affiliation qui exprime cette solidarité ne modifie en rien les principes d'action professionnelle ci-dessus posés.

## BUREAU NATIONAL DU S.G.E.N.

Secrétaire général : G. Raynaud de Lage, 16, rue Gounod, Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

Secrétaire général adjoint : P. Vignaux.

Secrétaire administratif et secrétaire d'« Ecole et Education » : Cournil, 32, rue du Général-Beuret, Paris (15<sup>e</sup>).

Tresorier : Quenu, 32, rue du Général-Beuret, Paris-15<sup>e</sup>. C.C.P. 236.66 Paris.

Délégué au bureau confédéral : Reinhard, 28, rue du Four, Paris (6<sup>e</sup>).

Membres élus du Conseil fédéral (Fédération des Fonctionnaires) : D. Quenu et H. Rouxéville.

## SECRÉTAIRES CORPORATIFS DU S.G.E.N.

Administration centrale : (Ministère) Bocquet, 46, avenue Aristide-Briand, Antony (Seine).

Administration de l'Enseignement supérieur : Dupas, secrétaire des Facultés, 7, rue Auguste-Angelier, Lille.

Archives. — A. Mirot, 1, rue du Cardinal-Mercier, Paris (9<sup>e</sup>).

Bibliothèques. — Garnier, 80, rue Vaneau, Paris (7<sup>e</sup>).

Enseignement du premier degré. — G. Giry, 66, rue du Cardinal-Lemoine, Paris (5<sup>e</sup>).

Enseignement du second degré. — F. Labigne, 6, parc de Montrouge, Saint-Cloud (Seine-et-Oise) ; Mlle Guillard, 36, rue de la République, Saint-Mandé (Seine) ; Mlle Rémond, 5, rue César-Franck, Paris (15<sup>e</sup>).

Enseignement supérieur. — Mlle Delaporte, 33, rue du Château, Neuilly-sur-Seine (Seine).

Sous-section des astronomes, géo-physiciens, calculateurs. Trésorier : Clamagirand, 17, avenue de Tourville, Paris (7<sup>e</sup>). CC 603.12.

Enseignement technique. — E. Salvaire, 10, rue de l'Écu, Reims.

Musées. — J. Charbonneau, 6, avenue du Maine, Paris (14<sup>e</sup>).

Recherche scientifique. — Mlle Laudat, 2, rue François-Mauriac, Colombes (Seine).

## SECRÉTAIRES ET TRÉSORIERS ACADEMIQUES DU S.G.E.N.

AIX. — Secrétaire : Palanque, 25, boulevard Saint-Louis, Aix ; trésorier : Mlle Raibaud, 12, rue du Roi-René, Marseille, C.C. 114-400.

BESANÇON. — Secrétaire : Culot, 26, rue Rouchaux, Besançon ; trésorier : Henriot, instituteur à Franois (Doubs). C. C. Dijon 206.96.

BORDEAUX. — Secrétaire : Mlle Chaperot, 38, rue du Hallau, Bordeaux ; trésorière : Mlle Gosselin, 110, rue Naujac, Bordeaux. C. C. Bordeaux, 978.70.

CAEN. — Secrétaire : Hamel, 11, rue Saint-Jacques, Rouen ; trésorier : Pointel, 55, rue de la République, Rouen. C. C. 643-79.

CLERMONT. — Secrétaire : Delange, professeur à la Faculté des Sciences ; trésorière : Mlle Gourdon, 18, rue de Beaulieu, Montluçon (Allier). C. C. Clermont 68.68.

DIJON. — Secrétaire : Grand, 30, rue du Lycée, Dijon ; trésorier : Armynot du Châtellet, 54, boulevard Carnot, Dijon. C. C. Dijon 491.43.

GRENOBLE. — Secrétaire : Challier, 16, boulevard des Alpes ; trésorier : Lefrançois, 15, rue Eugène-Faure, Grenoble. C. C. Lyon 2288.37. S. G. E. N., Section académique, Grenoble.

LILLE. — Secrétaire : Gounon, 19, avenue Simone, La Madeleine (Nord) ; trésorière : Mlle Rollin, 49, rue P.-Brossolette, Marcq-en-Barœul (Nord). C. C. Lille 1587.97.

LYON. — Secrétaire : Vurpas, 1, rue Tabareau, Lyon (4<sup>e</sup>) ; trésorier : Tournissou, 341, rue Paul-Bert, Lyon (3<sup>e</sup>). C. C. Lyon 489-49.

MONTPELLIER. — Secrétaire : Abelnet, 4, rue Auguste, Nîmes ; trésorière : Mlle Barboul, sous-économiste au Lycée de Montpellier. C. C. Montpellier 435.56.

NANCY. — Secrétaire : Mlle Kebach, 14, rue Emile-Gebhart, Nancy ; trésorier : P. Münnich, instituteur à Champigneulles (Meurthe-et-Moselle). C. C. Nancy 869.15.

PARIS. — Secrétaire : M. Letoquart, 49, route de Versailles, Jouy-en-Josas (Seine-et-Oise).

Secrétaire administrative : Mme François Henry, 40, avenue Bosquet, Paris (7<sup>e</sup>).

Secrétaires adjoints : Seine et Seine-et-Oise, secondaires : M. Roux, Lycée de Saint-Germain ; Mme Savajol, 94, avenue Gas-ton-Bossier, Viroflay. Téléphone 963 à Chaville. — Seine (premier degré) : M. Besnard, 6, rue Carnot, Levallois-Perret. — Seine-et-Oise (premier degré) : Mlle Brocard, directrice de l'Ecole Jules-Ferry, Montmorency.

Trésorier : Mlle Huck, C. C. Bureau de l'Académie de Paris du S.G.E.N.. 124, rue de Picpus, Paris (12<sup>e</sup>). C. C. 5624.35. Pour la Seine seulement (section primaire), adresser les chèques à Mlle Aupetit, 10 bis, rue Ch.-Bassée, Fontenay-sous-Bois (Seine). C. C. Paris 5167.37.

POITIERS. — Secrétaire : Brizon, 29, rue Arsène-Orillard, Poitiers ; trésorier : Yves Dechouppes, maître d'internat, Lycée de garçons, Poitiers. C. C. Limoges 776.44.

RENNES. — Trésorier : J. Richard, 60, rue du Coudray, Nantes C. C. Nantes 250.00.

STRASBOURG. — Secrétaire : Mlle Beaumont, professeur au Lycée de jeunes filles, 21, rue de Verdun, Strasbourg ; trésorier : Merck, 27, rue Jacob, Strasbourg. C.C. 499.28.

TOULOUSE. — Secrétaire : Monchoux, 9, impasse de Douai, Toulouse ; trésorière : Mlle Torelli, 3, rue Maletache, Toulouse. C. C. P. Toulouse 349.53.

ALGER. — Secrétaire : Neveux, professeur, Lycée Gautier ; trésorière : Mme Gulon, 2, rue Auber, Alger. C. C. Alger 434.05.

MAROC. — Secrétaire : M. Chappier, petit Lycée, Casablanca ; trésorier : André Cros, 37, boulevard de la Liberté, Casablanca.

TUNISIE. — Secrétaire : Mlle Gaby Emard, 96, avenue Victor-Hugo. Sousse ; trésorière : Mme Para, villa Odette, Le Kram C C 9687

ILE DE LA REUNION. — Secrétaire : de Balmann, instituteur adjoint à l'Ecole Centrale, à Saint-Denis (Réunion) ; trésorier : Baillif, directeur d'école, à Guillaume, Saint-Paul (Réunion).

# LE MOUVEMENT « FORCE OUVRIERE »

Au cours du Comité national, il nous a été demandé de situer exactement le S.G.E.N. à l'égard de la C.G.T.-Force Ouvrière. Le problème du pluralisme syndical ne pouvant pas être traité à l'égard de cette nouvelle centrale par les formules qui valaient à l'égard d'une C.G.T. à majorité communiste (dans sa direction). Voici, à ce sujet, quelques observations :

1. — Le Syndicat Général de l'Education Nationale a été fondé en 1937, alors que, dans la direction de la C.G.T., les communistes étaient en minorité. Sa constitution est un développement normal du syndicalisme d'inspiration chrétienne, qui constitue lui-même un des trois principaux courants historiques du mouvement syndical français. Les deux autres étant le courant syndicaliste communiste (C.G.T.U. de 1921 à 1936) et le courant vieille C.G.T., aujourd'hui Force Ouvrière. Le problème du degré d'unité réalisable entre ce dernier courant et le syndicalisme chrétien est un problème qui ne concerne pas les enseignants seuls, mais les syndiqués de toutes professions. C'est, en tout cas, un problème collectif que ne résoudrait pas le passage à C.G.T.-F.O. de quelques syndiqués chrétiens.

Ne raisonnons pas là-dessus en termes d'actions individuelles, mais de rapports à établir, entre des forces sociales.

2. — Ce sentiment de la complexité du problème ne nous empêche pas d'envisager avec grande sympathie l'effort de C.G.T.-F.O. : nous n'oublisons pas, en effet, que Force Ouvrière continue le groupe Résistance Ouvrière qui, avec quelques-uns de nos camarades syndicalistes chrétiens, fut l'initiateur de l'opposition syndicale au régime social de Vichy. Ce passé nous est garant de l'avenir.

Nous ne doutons pas que nous nous retrouverons aux côtés des hommes de Force Ouvrière dans toute circonstance où le syndicalisme français devra rejeter une tutelle politique ou étatique. Cette conception commune d'un syndicalisme libre, qui ne peut légalement vivre qu'à l'intérieur d'institutions démocratiques doit, en principe, rendre facile une unité d'action que, pour sa part, le S.G.E.N. a toujours souhaitée.

3. — Bien que nous ne sachions pas encore — la F.O.E.N. n'ayant pas pris position — quels hommes dirigeront le syndicalisme enseignant à C.G.T.-F.O., nous pouvons expliquer notre position par quelques remarques, déjà valables il y a 10 ans et que l'expérience a confirmé :

— Le S.G.E.N. est nécessaire pour défendre la liberté de conscience des enseignants, à l'intérieur d'une conception de la laïcité de l'école publique qui ouvre, sans arrière-pensée, cette école commune de tous les Français, aux croyants aussi bien qu'aux incroyants.

— Le S.G.E.N. est nécessaire pour présenter, au service public de l'Education nationale, une conception plus compréhensive que celle que professent et pratiquent généralement nos collègues, même non communistes, de la F.O.E.N. (cf. par exemple, l'article sur le problème actuel de l'éducation ; la motion de Lavergne au dernier, C.C.N. de la C.G.T., publiés dans F.O. des 2 octobre et 20 novembre 1947).

— Nous croyons qu'une discussion loyale de ces problèmes peut en éclaircir les termes, aider à leur solution ; encore faut-il pour discuter efficacement être une force organisée.

— Syndicat de l'enseignement public organiquement lié à un mouvement ouvrier d'inspiration chrétienne, le S.G.E.N. occupe une position-clé dans la vie de la démocratie française, spirituellement divisée ; son existence même sert, non seulement le syndicalisme chrétien, mais encore l'école publique, en la montrant ouverte à tous.

Dans la crise présente du syndicalisme, nous demandons à tous les adhérents du S.G.E.N. de ne pas oublier leur solidarité avec l'ensemble des syndiqués chrétiens, ni les raisons d'être particulières du S.G.E.N. Nous leur demandons aussi de se tenir en liaison étroite avec le Bureau national, dont ils peuvent être sûrs qu'il ne se refusera jamais aux coopérations possibles dans l'intérêt supérieur du syndicalisme libre et de l'école publique.

Le secrétaire général  
VIGNAUX.

Avez-vous lu ?

## L'EDUCATION NOUVELLE à L'ECOLE PRIMAIRE

vol. broché : 104 pages 13 1/2-21 -- 20 illustrations

Prix : 36 frs. (+ 12 francs de port)

Commandez dès aujourd'hui à votre secrétariat académique ou à

GOUNON, 19, avenue Simone, LA MADELEINE (Nord)  
C.C.P. 620.56 LILLE

# COMITE NATIONAL

Le Comité National du S.G.E.N. s'est réuni le samedi 27 décembre, sous la présidence de Caspard.

Etaient présents : Grenot, Letoquart, Mlle Singer, Bessard, Tournissou, Allard, Bazin, Caspard, Dechoupe, Mlle Delaporte, Delecourt, Mme Frejaville, Garnier, Labigne, Mirrot, Perrin, Mlle Podevigne, Salvaire, Mlle Laudat, Cournil, Mlle Derrien, Giry, Henry, Lacour, Marrou, Quenu, Rouxeville, Vignaux, Valette.

Etaient excusés : Walter, Mme Meyer, Hanot, Thirion, Raynaud de Lage, Mlle Serrier.

Le Comité National vote d'abord à l'unanimité une adresse à Raynaud de Lage qui, pour raisons de santé, doit renoncer au secrétariat général.

« Le Comité National du S.G.E.N. exprime à son secrétaire général Raynaud de Lage, ses vœux de meilleure santé, et sa gratitude pour l'action persévérente qu'il a menée dans la construction du S.G.E.N. depuis sa fondation. Il souhaite que Raynaud de Lage puisse conserver son concours à la direction du S.G.E.N. ».

En attendant les décisions du Congrès, Vignaux assurera les fonctions de secrétaire général.

## I. — ORGANISATION (Vignaux, Cournil)

1<sup>e</sup>. — Il importe que le Bureau soit constamment au courant de la situation financière ; en conséquence le Comité National décide :

a) Les bordereaux de cotisations doivent être envoyés au siège du syndicat, 32, rue du Général-Beuret.

b) Bordereaux et cotisations doivent parvenir au plus tard le 31 janvier.

c) Les membres qui n'auraient pas, à cette date, payé au moins la moitié de leur cotisation, ne recevront pas « Ecole et Education », et ne pourront être défendus ; les listes seront arrêtées le 31 janvier au soir.

2<sup>e</sup>. — Le S.G.E.N. devant installer ses services, 26, rue Montholon, l'équipement du nouveau local va entraîner des frais qui ne peuvent être couverts par les cotisations, devenues insuffisantes en cette période d'inflation ; le Comité National décide la mise en vente de timbres de solidarité, au prix de 10 francs, à vendre, dans toute la mesure du possible par groupe de 5.

3<sup>e</sup>. — La transmission des renseignements et des consignes ne peut se faire uniquement par « Ecole et Education », dont la parution est trop irrégulière ; d'autre part les sections académiques sont surchargées par le travail administratif ; des circulaires périodiques seront donc envoyées directement aux secrétaires départementaux qui les répartiront (me-

sure valable jusqu'au Congrès qui décidera). A la demande du trésorier, on vote cette proposition. Elle est adoptée par 17 voix, contre 2 et 2 abstentions.

4<sup>e</sup>. — « Ecole et Education ». Nécessité urgente de trouver un rédacteur en chef pour la période janvier-octobre 1948, en remplacement de Cournil qui ne peut cumuler ces fonctions avec celle de secrétaire administratif.

Les manuscrits doivent être remis au plus tard pour le 15 du mois.

Des négociations sont en cours pour faire paraître de la publicité dans « Ecole et Education ».

## II. — TRAITEMENTS (Rouxeville)

a) La menace contre les maxima de service est momentanément écartée, mais les Finances l'ont emporté dans la manière de calculer les heures supplémentaires (décrets du 19 décembre). Les taux des heures supplémentaires ont été « grossio modo » doublés au lieu d'être triplés. La Direction du Budget a imposé cette réduction.

1<sup>e</sup>. — En retranchant de la composition du traitement moyen l'allocation forfaitaire de juillet 1947 ;

2<sup>e</sup>. — En procédant à un abattement de 25/120 correspondant à la durée des vacances.

Il n'empêche que les Finances ont tiré argument des taux qui avaient été proposés par l'Education nationale pour affaiblir le reclassement des professeurs certifiés et agrégés.

Le rapporteur rappelle ensuite les efforts conjugués du S.G.E.N. et de la Fédération des Fonctionnaires (C.F.T.C.) en vue de l'amélioration de la « grille » du 29 août. Par comparaison avec cette dernière, le plan du 4 décembre représente à la fois un progrès et un recul : il attribue en effet, aux instituteurs une légitime réparation ; les maîtres de conférences subissent une régression qui n'est pas irréparable ; certifiés et agrégés sont franchement perdants. La faute en est sans doute à l'extension même de l'enseignement du second degré (établissements techniques y compris) devenu trop coûteux au gré de certains, la faute en est plus encore à l'hostilité de certains milieux administratifs ou ministériels dont l'influence a été facheusement accrue par le désaisissement de la Commission Coyne. Le S.G.E.N. a engagé d'actives négociations afin d'obtenir, au moins, un relèvement des sommets prévus pour les certifiés et les agrégés mais il faut compter avec des sérieuses résistances.

Une fois fixée la position des catégories types, il restera à régler les autres problèmes : reclassement des catégories intermédiaires (900 au ministère de l'Education nationale), régime des indemnités, régime de l'avancement (cadre unique) et surtout modalités de la répartition des crédits.

Dès maintenant, la Fédération des Fonctionnaires C.F.T.C. demande que les nouvelles parités soient appliquées dès 1948 et que l'égalité des indices se traduise par une stricte égalité des traitements. Encore faut-il que cette formule soit énergiquement défendue par tous les adhérents du S.G.E.N.

## III. — GREVES (Vignaux)

Vignaux retrace l'histoire du déroulement des grèves (instituteurs, Conseil de l'enseignement de la Seine, U.G.F.F. et F.E.N.). Il explique l'attitude du Bureau national du S.G.E.N., averti tardivement par suite du manque d'initiative de la délégation de la Fédération des Fonctionnaires ; si le Bureau le vendredi soir décida de ne pas s'associer à la grève, ce fut parce qu'il connaissait les sentiments de la grande majorité des syndiqués ; les négociations avec le Gouvernement, supposent des moyens de pression autres que les interventions de Parlementaires dont les effets sont restreints, mais les menaces d'action violente ne peuvent avoir de valeur que si la base est vraiment décidée à agir ; le rapporteur demande au Comité national de donner au Bureau des indications précises sur l'état d'esprit des adhérents, pour que le Bureau fixe son attitude.

Giry, Perrin et Bazin, interviennent pour éclairer l'opinion des syndiqués sur la grève des instituteurs. Un référendum organisé par le S.N. dans tout le personnel avait donné une majorité de 78 % en faveur de la grève. Le mécontentement des instituteurs avait des bases sérieuses, (difficultés budgétaires incontestables, recrutement menacé, etc...), la section de la Seine du S.G.E.N. en posant des conditions et en faisant des réserves sur l'opportunité de cette grève, décida de se rallier au mouvement. Les membres du S.G.E.N. qui siégeaient au Comité de grève dans la proportion de 1 contre 4 y menèrent une action très importante pour maintenir à la grève son caractère strictement professionnel. Les trois délégués protestèrent avec énergie contre la Fédération des Fonctionnaires qui fut incapable de les renseigner lors de la parution de la grille et établissent le bilan de leur action, qui a fait connaître et estimer le S.G.E.N. dans un milieu où il avait jusqu'alors peu d'audience.

## Interventions diverses :

Mme SINGER se plaint de l'absence de renseignements en des moments critiques et approuve l'attitude du Bureau national.

LETOQUART signale que trois sections de l'académie de Paris se sont jointes, à la grève du deuxième degré, avant d'avoir pu connaître la décision du Bureau ;

TOURNISSOU lit une motion de l'académie de Lyon approuvant le Bureau national mais demandant « dans le cas d'échec de nos revendications d'envisager avec les autres organisations syndicales une grève générale strictement professionnelle » ;

CASPARD demande des explications sur l'attitude des instituteurs de la Seine à la fois en ce qui concerne le déclenchement de la grève et la fin brusquée de cette grève.

VALETTE fait appel à la discipline syndicale pour blâmer les instituteurs de la Seine ;

VIGNAUX conclut une longue discussion d'une part en demandant que des félicitations soient votées aux membres du Comité de Grève pour leur action, et d'autre part, en soulignant que le Bureau, conscient de ses responsabilités nationales, ne pouvait que désapprouver, au moment de la grève des instituteurs, une généralisation du mouvement.

## MOTIONS :

1<sup>e</sup>. — Le Comité national du S.G.E.N. s'élève contre toute méthode de compression d'effectifs qui atteindrait indifféremment toutes les administrations publiques, sans avoir égard aux besoins extrêmement inégaux des services.

2<sup>e</sup>. — Le Comité national du S.G.E.N. considérant,

Que le plan de reclassement du 4 décembre attribue au personnel enseignant et particulièrement aux professeurs certifiés et agrégés des parités absolument insuffisantes ;

Que le Chef du Gouvernement s'est déclaré prêt à rectifier ce plan en accord avec les organisations syndicales ;

Constate que plus de trois semaines se sont écoulées sans que le plan ait été amendé.

## Donne mandat au Bureau du S.G.E.N.

D'appeler l'attention des Pouvoirs publics (Gouvernement et Parlement) sur la légitime impatience des personnels de l'enseignement du second degré et de l'enseignement technique.

De préparer, d'ici la rentrée scolaire de janvier 1948, tous les moyens d'information et d'action destinés à obtenir satisfaction.

3<sup>e</sup>. — Le Comité national du S.G.E.N., interprète de la volonté des Congrès syndicaux qui, en 1946 et en 1947, ont pris formellement position pour la réalisation du cadre unique dans l'enseignement du second degré et dans l'enseignement technique ;

Demande que, sans plus tarder, ce cadre unique soit aménagé par le ministère de l'Education nationale, en accord avec les organisations syndicales.

## Le Comité du S.G.E.N.

Approuve la position prise par le Conseil fédéral des syndicats chrétiens de fonctionnaires au sujet de la répartition des crédits prévus pour la revalorisation et le reclassement de la Fonction publique, et demande que, dès 1948, soit strictement respecté le principe « A indice égal, traitement égal ».

## Le Comité national du S.G.E.N.

Saisi par le Bureau national du problème des rapports du S.G.E.N. avec la Fédération des fonctionnaires (C.F.T.C.),

Félicite Rouxeville de l'action qu'il a mené au sein des organismes fédéraux pour le reclassement de la fonction enseignante.

Convaincu, d'autre part, de la nécessité :

1<sup>e</sup>) de coordonner l'action du S.G.E.N. et celle des autres catégories de fonctionnaires,

2<sup>e</sup>) d'assurer au S.G.E.N. la part d'influence et de contrôle dans une action dont il supporte partiellement les frais et les conséquences,

Le Comité national mandate le Bureau du S.G.E.N. pour obtenir une réforme de structure de la F.G.S.C.F., réforme qui remetttrait les décisions fédérales à des délégués des fédérations internes et syndicats nationaux, disposant d'un nombre de mandats proportionnel à l'effectif de leurs adhérents à jour des cotisations fédérales.

## IV. — SITUATION FINANCIERE (Quenu)

Quenu exposant en détail l'état de la trésorerie constate que le budget est tout juste équilibré.

a) La cotisation à la fédération des Fonctionnaires a été relevée de 1 fr. à 3 fr. par membre et par mois, malgré l'opposition du S.G.E.N. Le Comité national donne mandat au trésorier d'exiger que toutes les fédérations s'acquittent de leur cotisation, faute de quoi le S.G.E.N. refusera de payer au nouveau taux.

b) Avance de cartes confédérales aux Académies : Il est décidé que des avances de cartes pourront être faites en supplément aux trésoriers académiques, à condition que les cartes non utilisées soient renvoyées au plus tard le 1<sup>er</sup> mai. Les cartes non renvoyées à cette date devront être payées par les académies.

## V

a) Referendum sur la grève en cas de majoration des maxima de service (Labigne).

Ce referendum a donné une majorité importante contre la grève, et pour le refus des heures imposées au delà du maximum.

SALVAIRE signale que le résultat est semblable dans l'enseignement technique.

b) Elections aux Commissions paritaires du Deuxième degré (Labigne).

Les élections sont fixées au 17 février sur le plan national et au 24 février sur le plan académique.

Ces listes doivent être remises le 10 janvier; ces listes sont encore incomplètes et un effort est demandé aux académies de province.

c) Comités techniques provisoires (Vignaux).

Devant le refus du S. G. E. N. de permettre une vérification de ses effectifs, le ministère a proposé que le S. G. E. N. soit représenté par un délégué dans chaque Comité technique provisoire; tout en faisant des réserves pour l'avenir, le bureau a accepté le compromis.

d) Commissions paritaires du Premier degré (Giry).

Les listes sont également incomplètes; la date des élections n'est pas encore connue.

## VI. — SITUATION GENERALE (F. Henry)

a) Après un premier exposé de F. Henry sur une éventuelle adhésion des syndicats diocésains de l'enseignement libre à la C. F. T. C., le Comité national vote à l'unanimité le texte suivant:

**Le Comité national du S. G. E. N., ému des affirmations énoncées au dernier congrès des Syndicats diocésains de l'enseignement libre (septembre 1947) concernant l'éventuelle adhésion à la C. F. T. C. de ces groupements qui ne présentent pas des caractères d'organismes syndicaux,**

Considère qu'il s'agit là d'affirmations unilatérales du Congrès des syndicats diocésains.

Et affirme son opposition résolue à une telle éventualité.

Enfin, un démenti sera adressé par Caspard au « Bulletin départemental du S. N. de la Moselle » qui a présenté cette fusion comme un fait accompli.

b) F. HENRY étudie ensuite la situation syndicale, telle qu'elle se présente après les grèves récentes, la crise de la C.G.T. et la création de Force Ouvrière. C'est le syndicalisme lui-même qui est menacé et des problèmes d'orientation se posent pour le S. G. E. N. et la Confédération. La question est de savoir si la C. F. T. C. saura garder la porte ouverte aux masses et ne sera pas tentée de se restreindre dans des limites trop étroites.

Une longue discussion s'engage où interviennent Allard, Perrin, Caspard, Mlle Singer, Bazin, Quenu et Vignaux. Il s'agit de reprendre à la base la formation des militants pour affirmer la position particulière de la C. F. T. C., tout en maintenant les contacts avec d'autres organisations syndicales.

Le Comité national adopte alors à l'unanimité la motion suivante présentée par Vignaux et F. Henry.

Devant la crise du syndicalisme français et l'affaiblissement dangereux des forces syndicales qui risque d'en résulter, affaiblissement dont le Parti communiste porte la responsabilité,

**Le Comité national du S. G. E. N.**

Constate le bien fondé de sa doctrine et de sa pratique de l'indépendance syndicale à l'égard des partis.

Rappelle que sans dissimuler l'inspiration chrétienne de sa position sociale, le S. G. E. N., organisation non confession-

nelle est ouvert à tous les enseignants qui acceptent sa déclaration de principes,

Se déclare à nouveau prêt à l'unité d'action avec toute organisation syndicale résolue, comme lui, à défendre les intérêts des personnels de l'Education nationale, la cause de l'Ecole publique, et celle du syndicalisme libre.

Demande au Bureau national et aux sections académiques de défendre auprès de la C. F. T. C. et de ses U. D. la même orientation ; destinée à renforcer les organisations syndicales chrétiennes dans l'intérêt général du syndicalisme libre.

## VII. — PREPARATION DU CONGRES DE PAQUES

Date: 22, 23 et 24 mars 1948.

Lieu: 26, rue Montholon, Paris (9<sup>e</sup>) ( métro Cadet ).

## PROGRAMME

- Rapport moral (Vignaux) ;
  - Rapport financier (Quenu) ;
  - « Ecole et Education » (Cournil) ;
  - Rapport sur les traitements (Rouxéville) ;
  - Rapport sur la formation des maîtres (Commission pédagogique) ;
  - Rapport sur la formation civique (Mlle Singer).
- En outre, réunions particulières aux diverses catégories.

## VIII. — STATUT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La section de l'enseignement technique a présenté à M. Morice, sous-secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique, des observations sur le projet de statut de la Formation professionnelle. Ces observations sont conformes aux vœux précédemment formulés et publiés dans « Ecole et Education », (Mai-Juin 1947).

## IX. — MUTUELLE

Le Comité national fait sienne la motion présentée par nos camarades du S. G. E. N. lors de l'assemblée générale de la section mosellane de la Mutuelle générale. A savoir :

L'assemblée regrette que la décision prise par le Conseil d'administration national de la Mutuelle, de faire coïncider les lieux et les dates de l'Assemblée générale de la Mutuelle d'une part, et du Congrès national d'un syndicat d'instituteurs d'autre part, ceci pour éviter que ne se crée la confusion consistant à croire que la Mutuelle est l'organe d'une fraction du personnel enseignant.

## X. — MOTION DE LA SECTION DU BAS-RHIN

Au cours de la séance, LABIGNE lit l'adresse suivante :

La section du Bas-Rhin du S. G. E. N. (Deuxième degré) réunie en assemblée générale à Strasbourg le jeudi 4 décembre 1947 en ce dixième anniversaire de la fondation du S. G. E. N. adresse à son bureau national l'assurance de son attachement à l'esprit du S. G. E. N. et de sa volonté de contribuer par ses efforts à l'essor de l'enseignement public français comme à la défense des intérêts du corps enseignant, dans un esprit de liberté et de dignité.

 JOIGNEZ A VOS LETTRES UN  
TIMBRE POUR LA RÉPONSE.

## Préparation du Congrès de Pâques

# RAPPORT SUR LES TRAITEMENTS

Depuis notre dernier Congrès, deux problèmes ont sollicité constamment l'attention du Bureau du S.G.E.N., deux problèmes souvent confondus par l'opinion publique et même par les intéressés, mais qui doivent être clairement distingués :

1<sup>o</sup>) Le problème de la **revalorisation** des salaires, et particulièrement des traitements des fonctionnaires, problème devenu de plus en plus aigu, après l'abandon par les pouvoirs publics de la tentative de stabilisation des prix, connue sous le nom d'**expérience Blum**, et à la suite de la hausse effrénée du coût de la vie, survenue en quelques mois (indice officiel des prix de détail des denrées alimentaires à Paris : 830, en avril 1947, et 1450, en janvier 1948, soit 75 % de majoration).

2<sup>o</sup>) Le problème du **reclassement** de la fonction publique, et particulièrement de la fonction enseignante, c'est-à-dire de la remise en ordre des grandes catégories de fonctionnaires dans le cadre d'une nouvelle échelle hiérarchique, problème enfin dégagé des discussions préliminaires et orienté vers une solution concrète avec les arbitrages successifs du gouvernement (« canevas » du 29 août, « grille » du 4 décembre, décret du 13 janvier 1948).

Le premier problème, commun à tous les fonctionnaires, dépasse évidemment les limites de ce rapport. Il nous suffira de rappeler les points essentiels sur lesquels le Bureau du S.G.E.N. a pris position, en accord avec la Fédération des syndicats chrétiens de fonctionnaires, et de demander au Congrès du S.G.E.N. d'exprimer sa volonté sur ces mêmes points.

### Revalorisation de la fonction publique

Le S.G.E.N. s'est solidarisé avec la Fédération des fonctionnaires (C.F.T.C.) :

1<sup>o</sup>. Pour condamner toute hausse purement nominale des salaires et pour demander que le Gouvernement fit plutôt porter son effort sur la défense du pouvoir d'achat réel des salariés par l'amélioration du ravitaillement et la diminution des prix excessifs.

2<sup>o</sup>. Pour réclamer la sauvegarde non seulement du minimum vital personnel mais du **minimum vital familial** et pour défendre le niveau de vie du fonctionnaire chargé de famille.

— Notamment par le retour intégral à la loi sur les prestations familiales du 22 août 1946 (calcul des allocations sur la base du salaire minimum effectif du manœuvre de la Seine et non de tel ou tel salaire fictif, inférieur à la réalité).

— Par le rajustement des dégrèvements familiaux, au titre de l'impôt céduinaire sur les traitements (relèvement des plafonds).

— Et par le rajustement du **supplément familial de traitement** (relèvement des tranches dégressives).

Dans le même esprit, et conformément au mandat donné par la majorité du Congrès d'avril 1947, le S.G.E.N. s'est associé à l'action de la Fédération, protestant contre la réalisation immédiate de la réforme de l'**indemnité de résidence**, en faveur de la hiérarchie et proposant que les crédits destinés à l'aménagement hiérarchique de l'**indemnité de résidence** soient plutôt consacrés au relèvement des majorations familiales de l'**indemnité de résidence**.

Le Gouvernement a d'ailleurs passé outre et décidé (circulaire ministérielle du 31 décembre 1947) que le taux de l'**indemnité de résidence** serait désormais variable selon le traitement principal (taux compris entre 24.300 et 62.000 francs par an à Paris).

Il appartiendra au Congrès de se prononcer, en connaissance de cause, pour ou contre la nouvelle formule de l'**indemnité de résidence**.

Mais on doit reconnaître que cette formule a l'avantage de rendre plus facile la comparaison et, par conséquent, l'**harmonisation** des traitements publics avec les salaires du secteur privé et, surtout, des secteurs nationalisés.

En effet, dans le cas des personnels du gaz et de l'électricité de France, par exemple, la majoration résidentielle qui s'ajoute au traitement de chaque employé est strictement proportionnelle au traitement principal. De même, chez les cheminots, l'**indemnité de résidence** mensuelle, dans la Seine, varie, selon le grade, entre 2.000 et 8.000 francs.

Pour que les fonctionnaires soient en mesure de réclamer l'alignement de leurs rémunérations sur celles des secteurs nationalisés, il n'est pas mauvais que les régimes d'**indemnité de résidence** ne soient pas fondamentalement différents ici et là.

Dernier point essentiel : les **retraites**. Le S.G.E.N. a appuyé les efforts de la Fédération, en vue d'une péréquation intégrale des pensions civiles. Il importe que l'**Etat-patron** paie d'exemple et que, sans user d'artifices juridiques ou monétaires, il traite honnêtement ceux qui ont travaillé à son service.

### Reclassement de la fonction enseignante

#### A. - LE PASSE : LE DECRET DU 13 JANVIER

Il serait superflu de refaire, en détail, l'historique du reclassement depuis avril 1947 jusqu'en janvier 1948 (cf. articles de la collection « Ecole et Education »).

Demandons-nous plutôt ce que représente, au juste, la « grille » du 13 janvier ; dans quelle mesure y a-t-il reclassement de la fonction enseignante ?

# Evolution des parités de 1930 à 1948

CATEGORIES UNIVERSITAIRES	PARITES DE 1930 (Commission MARTIN)		PARITES DE 1948 (Décret du 13 janvier) Indices en traitements nets
	Traitements bruts en centaine de francs		
Professeur de Faculté (sommet)	900 350 de moins que directeur de ministère (S) 100 de moins que inspecteur général des Ponts (S) 100 de moins que conseiller Cour de cassation		800 A parité avec directeur (S) A parité avec inspecteur général (S) 20 de plus que conseiller Cour de cassation
Maîtres de conférences (début)	300 150 de moins que chef de bureau de ministère (D) 200 de moins que ingénieur en chef des Ponts (D) 170 de moins que conseiller Cour d'appel de province.		500 20 de moins que A. C. 1 <sup>e</sup> classe (D) A parité avec ingénieur en chef des Ponts (D) A parité avec conseiller Cour d'appel province.
Professeur agrégé (sommet)	600 A parité avec chef de bureau de ministère (S) 20 de moins que conseiller Cour d'appel Paris A parité avec ingénieur en chef des Ponts (S)		630 A parité avec A. C. cl. except. A parité avec conseiller Cour d'appel Paris. 20 de moins qu'ingénieur en chef Ponts (S)
Professeur agrégé (début)	260 30 de plus que rédacteur principal (D) 120 de plus que rédacteur (D) 40 de plus que ingénieur ordinaire des Ponts (D) 40 de plus que juge de 3 <sup>e</sup> classe.		315 15 de plus que A. C. (D) 65 de plus que élève E.N.A. A parité avec ingénieur ordinaire des Ponts (D) A parité avec juge de 3 <sup>e</sup> classe.
Professeur certifié (sommet)	460 40 de plus que sous-chef de bureau (S) 40 de plus que ingénieur ordinaire des Ponts (S) 10 de moins que conseiller Cour d'appel province		510 10 de plus que A. C. 2 <sup>e</sup> classe (S) 10 de plus que ingénieur ordinaire des Ponts (S) 10 de plus que conseiller Cour d'appel province.
Professeur certifié (début)	160 20 de plus que rédacteur (D) 20 de plus que ingénieur T.P.E. (D) 10 de moins que juge suppléant.		250 A parité avec élève E.N.A. 25 de plus que ingénieur T.P.E. (D) 50 de moins que juge suppléant.
Instituteur (hors-classe)	215 175 de moins que capitaine (S) 105 de moins que chef de bureau préfecture (S) 85 de moins que capitaine douanes (S)		360 A parité avec capitaine (S) 30 de moins que chef de bureau préfecture (S) A parité avec capitaine douanes (S)
Instituteur (stagiaire)	95 55 de moins que sous-lieutenant (D) 25 de moins que rédacteur de préfecture (D) 20 de moins que brigadier des douanes (D)		185 A parité avec sous-lieutenant (D) A parité avec rédacteur préfecture (D) 15 de plus que brigadier des douanes (D)

Abréviation : A. C. : Administrateur civil.

## ECOLE ET EDUCATION

1<sup>o</sup>) Il y a sans doute reclassement par rapport à la situation immédiatement antérieure (traitements budgétaires existants à la date du 31 décembre 1947) et c'est pourquoi d'aucuns s'estiment satisfait. Le surclassement qui avait été accordé à certains personnels administratifs ou techniques, à la faveur de réformes de structure ou de changements d'appellation, est assez largement atténué, si ce n'est supprimé.

2<sup>o</sup>) Il y a même reclassement partiel, par rapport aux parités de 1930, telles qu'elles avaient été déterminées par la Commission Martin ; mais ce reclassement est presque exclusivement limité à l'enseignement supérieur et à l'enseignement du Premier degré. Professeurs certifiés (successeurs des professeurs licenciés de 1930) et agrégés retrouvent à peu près les parités de 1930 au sommet, mais non au début de leur carrière (cf. tableau ci-joint).

3<sup>o</sup>) Les parités prévues pour les personnels de l'enseignement par les plans des organisations syndicales de fonctionnaires (U.G.F.F. et C.F.T.C.) ont été contestées et, finalement, au moins en partie, refusées par le gouvernement. Le décalage est particulièrement sensible pour les catégories de l'enseignement au Second degré, en dépit des retouches apportées par le Conseil de cabinet du 13 janvier (sommet des certifiés relevé de 500 à 510 et classe exceptionnelle des agrégés, à l'indice 630, transformée en première classe normale).

Cette dernière constatation appelle quelques remarques :

a) Il est regrettable que l'U.G.F.F. ait pris, en septembre 1946, l'initiative de dessaisir la Commission Coyne pour lui substituer l'arbitrage du gouvernement, car la majorité de la Commission Coyne s'était révélée, à l'occasion de l'institution des versements d'attente beaucoup plus compréhensive à l'égard de la fonction enseignante que les majorités des conseils de cabinet de 1947 et de 1948 ;

b) Il est encore plus fâcheux que des ministres aient pu se laisser influencer par certaines coteries hostiles à l'Université et qu'ils aient prêté l'oreille à des objections dépourvues de bonne foi ou de bon sens (le ménage d'instituteurs cumulant deux traitements, les quatre mois de vacances scolaires, la prétendue légèreté des maxima de service, la scandaleuse multiplicité des heures supplémentaires et des leçons particulières, etc... etc...) ;

c) Il est affligeant que des hommes d'Etat affectent d'être plus sensibles à la responsabilité matérielle du fonctionnaire qui manie des fonds ou qui dirige des travaux qu'à la responsabilité morale de l'éducateur chargé de former la jeunesse.

Notre secrétaire général expose, dans son rapport moral, l'action qui a été menée par le Bureau pour obtenir que fut amendée, soit la grille du 29 août, soit celle du 4 décembre. Il convient de noter ici que la Fédération des fonctionnaires (C.F.T.C.) a, jusqu'au bout apporté au S.G.E.N. son concours le plus loyal pour que les catégories-types de l'enseignement bénéficient des parités prévues dans les propositions fédérales.

### B. - CE QUI RESTE A FAIRE

La bataille des parités que nous avions gagnée sur le plan syndical et qui a été compromise sur le plan gouvernemental n'est pas la seule dont dépende le reclassement de la fonction enseignante.

Il reste trois objectifs à atteindre :

1<sup>o</sup>) Réaliser le reclassement équitable et rationnel des quelque 900 catégories intermédiaires de l'Education nationale qui ne figurent pas sur la « grille » officielle. Nous laissons à chaque secrétaire corporatif (enseignement du premier degré, du deuxième degré, etc...) le soin de rendre compte des efforts engagés dans ce sens et des premiers résultats acquis. Nous nous contenterons de souligner la nécessité de réparer une lacune évidente de la grille. L'indice 250 est attribué aux élèves de certaines écoles d'application et les écoles normales supérieures ne sont pas comprises dans ces écoles privilégiées.

2<sup>o</sup>) Mettre au point des échelles de traitements et un régime d'avancement qui assurent le recrutement de la fonction enseignante.

Il importe, notamment, que les indices initiaux qui figurent sur la « grille » pour chacune des quatre grandes catégories universitaires (instituteurs, certifiés, agrégés, maîtres de conférences) ne s'appliquent qu'à des stagiaires, pour une durée de stage très brève, et que les échelons immédiatement supérieurs, valables pour les titulaires débutants, soient pourvus d'indices beaucoup plus élevés.

Il importe que les « cadres » qui morcellent et qui entraînent la carrière du professeur certifié, du professeur agrégé, du maître de conférences, du professeur de Faculté disparaissent et que le cadre unique devienne une réalité pour chacun des grands corps de l'enseignement du deuxième degré, de l'enseignement technique et de l'enseignement supérieur.

Il importe enfin que le passage d'un ordre d'enseignement à un autre, d'une catégorie à la catégorie supérieure, s'opère sans perte d'ancienneté ou tout au moins compte tenu le plus largement possible de l'ancienneté déjà acquise dans le grade antérieur (même au prix d'une dérogation explicite au Statut général des fonctionnaires).

3<sup>o</sup>) Veiller à une saine application financière de la première tranche de reclassement. Il est entendu que l'état des Finances publiques n'autorise pas, dès 1948, l'application financière intégrale du reclassement (ce qui ne signifie pas nécessairement que les 100 milliards octroyés par le gouvernement correspondent à un maximum qui ne saurait être dépassé sans catastrophe financière) mais encore faut-il que l'échelonnement de l'opération ne devienne pas une duperie pour tous ceux qui, depuis des années, attendent une réparation.

D'ores et déjà, le S.G.E.N. demande que les versements d'attente alloués à la fonction enseignante en septembre 1948 soient assimilés à des indemnités soumises à retenue et qu'ils entrent en ligne de compte dans le calcul du complément provisoire de traitement. Sinon, le déclassement dont souffre déjà l'Université serait aggravé.

D'autre part, lorsqu'il s'agira, dans quelques mois, de répartir les crédits qui resteront disponibles, ces crédits devront être affectés, par priorité, au reclassement des catégories qui ne sont pas à leur juste place dans l'échelle actuelle des traitements, dût-on alors différer l'ouverture de l'éventail.

La plus élémentaire équité exige que, dès 1948, les catégories de fonctionnaires, situées à parité sur la grille, perçoivent la même rémunération. A égalité d'indices, égalité de traitements. C'est la formule de justice et de bon sens préconisée non seulement par le S.G.E.N., mais par la Fédération des fonctionnaires (C.F.T.C.).

Les objectifs que nous venons de définir forment un ensemble cohérent, raisonnable et réalisable. Il appartiendra au Congrès, non seulement de les approuver, mais d'arrêter les moyens d'action destinés à les conquérir.

H. ROUXEVILLE,  
Secrétaire de la Commission des Traitements  
du S.G.E.N.  
Membre du Conseil Fédéral des Fonctionnaires  
(C.F.T.C.)

## L'ÉDUCATION NOUVELLE

### A L'ÉCOLE PRIMAIRE

format in-8° carré 13,5 × 21

104 pages sous couverture

deux couleurs

20 figures dans le texte

PRIX : 36 francs (+ 12 francs de port)

## Motions votées par le Bureau du S.G.E.N.

Le Bureau du S.G.E.N., considérant :

— Que la réalisation du reclassement des fonctionnaires se trouve encore différée de plusieurs mois ;

— Que le gouvernement s'est trouvé conduit à lui substituer (J. O. du 1<sup>er</sup>-1-1948), en faveur de l'ensemble des fonctionnaires, une mesure de simple revalorisation qui n'est qu'une augmentation des traitements budgétaires de 1945 ;

— Que les versements d'attente avant reclassement, accordés à l'Education nationale dans l'été de 1946 par le vote unanime de l'Assemblée Constituante, restent toujours au même taux, non affectés par le coefficient général d'augmentation des traitements.

— Que cette exclusion aggrave encore, jusqu'au reclassement différé, le déclassement du personnel enseignant par rapport aux autres fonctionnaires avec lesquels il devait obtenir la parité,

Demande que la majoration de 20 % appliquée aux traitements budgétaires le soit également aux versements d'attente.

Le Bureau du S.G.E.N., considérant :

— Que, par leur nature, les services de l'Education nationale ne sont pas susceptibles d'une amputation massive et uniforme ;

— Que la situation de l'Enseignement supérieur et la crise

de recrutement des maîtres interdisent d'envisager la restriction du matériel et du personnel ;

— Que l'effectif des professeurs, en particulier dans l'Enseignement du Second degré, n'a pas été accru proportionnellement à celui des usagers,

S'élève contre toute mesure d'économie improvisée de 10 % des crédits alloués à l'Education nationale.

Le Bureau du S.G.E.N. :

Après avoir pris connaissance de la « grille » de reclassement publiée par le J. O. du 14 janvier,

Constate que le gouvernement n'a pas voulu retenir dans leur ensemble les retouches proposées par le ministère de l'E.N. et acceptées dans un esprit de conciliation par les organisations syndicales de l'enseignement.

Déclare reprendre sa liberté d'action en vue du rétablissement des parités qui avaient été prévues par les Fédérations de fonctionnaires.

Renouvelle ses revendications antérieures au sujet de l'application financière du reclassement :

1. — Les versements d'attente à la fonction enseignante qui sont simplement maintenus tels quels doivent être compris dans le calcul du nouveau complément de traitement, c'est-à-dire être affectés de la même majoration que les indemnités soumises à retenue.

2. — La première tranche de reclassement doit être aménagée de telle sorte que, dès 1948, (avec effet à dater du 1<sup>er</sup> janvier) les fonctionnaires perçoivent à indice égal une rémunération égale.

## INSTITUTEURS ! VÉRIFIEZ VOS MANDATS

Le complément provisoire prévu par la circulaire du 31-12-47 simplifie le calcul des mandats. Ceux-ci restent cependant assez complexes du fait du maintien des indemnités de CC et de Direction soumises à retenue, de l'indemnité spéciale dégressive, et du versement d'attente non soumis à retenue.

Nous déplorons que, dans un but de simplification, puisqu'il ne faut plus parler de justice, toutes ces indemnités ne soient pas incorporées au traitement de base pour la détermination du complément provisoire. (?)

### COMMENT CALCULER VOTRE MANDAT ?

1°. — Prendre le traitement brut de 1945, y ajouter s'il y a lieu, les indemnités de C.C. et de Direction, soumises à retenue.

2°. — Déterminer à l'aide de (1) le complément provisoire de traitement.

3°. — Déduire du total (1 + 2) la retenue de 6 % pour pension civile.

4°. — Ajouter l'indemnité spéciale dégressive.

5°. — Ajouter le versement d'attente.

6°. — Déterminer à l'aide du total (1 + 2) le montant de l'indemnité de résidence suivant la zone de salaires (voir tableau annexe).

7°. — Ajouter, s'il y a lieu, la majoration familiale de l'indemnité de résidence.

8°. — S'il y a lieu, ajouter le supplément familial de traitement (tableau annexe).

9°. — Du total (3 + 4 + 5 + 6 + 7 + 8), déduire 1,25 % sur un maximum de 228.000 francs par an ou 19.000 francs par mois pour la sécurité sociale (2,25 % si vous faites partie de la Mutuelle générale de l'Education nationale).

10°. — Sur le reste (9) calculer l'impôt céduinaire de la façon suivante :

Déduire 10 % du reste (9).

Déduire 96.000 francs pour un an ou 8.000 francs pour 1 mois, calculer l'impôt au taux de 15 % (on ne retient que les centaines de francs).

S'il y a lieu, diminuer cet impôt de :

15 % pour 1 enfant (maximum 4.000 francs par an).

30 % pour 2 enfants (maximum 8.000 francs par an).

75 % pour 3 enfants (maximum 20.000 francs par an).

100 % pour 4 enfants (maximum 30.000 francs par an).

11°. — S'il y a lieu, ajouter les allocations familiales.

**Un peu de patience et de persévérance et vous y arriverez !**

Voir tableaux de la page 24.

# PÉDAGOGIE

## Sommaire de la Partie Pédagogique

Pages		Pages	
La Morale civique.....	11	TEXTES et DOCUMENTS	
La Formation des maîtres.....	15	Les Guerres de religions.....	12
Comment classer nos fiches et nos documents	19	La Forêt en France .....	16
		Les Métiers .....	18

## LA MORALE CIVIQUE

Ceci n'est pas un rapport, mais simplement une esquisse : faute d'avoir pu recevoir à temps les réponses au questionnaire du numéro de décembre, quelques orientations sont ici simplement indiquées ; elles pourront aussi être discutées par les sections avant le Congrès national. Toutefois, l'Académie de Lille a étudié la question lors de son Congrès du 18 décembre ; à cette occasion, diverses communications m'ont été envoyées.

Il importe d'abord d'écartier la question préalable : « Ce n'est pas une question syndicale » dit-on parfois. « Il est inutile de soulever des questions qui nous divisent », ajoutent certains. Les uns comme les autres oublient :

1<sup>o</sup> Que la question se pose puisque le Conseil supérieur de l'Enseignement du Deuxième degré (section permanente) étudie l'extension de la morale civique à toutes les classes. Elle est ainsi discutée en dehors de toute représentation du personnel. Or, l'inefficacité de la formation civique actuelle pourrait être également relevée par d'autres que nous et nous pourrions un jour nous trouver en présence de solutions que nous aurions à déplorer.

2<sup>o</sup> Que le vrai syndicalisme est constructif autant que revendicatif. Tout le fonctionnement de l'école intéresse donc les syndicats ; nous devons bien plutôt protester contre le fait que cet enseignement de morale civique a été inscrit dans les programmes sans consultation préalable du personnel. Il nous incombe donc de mettre au point l'éducation de la solidarité nationale dans le respect des personnes.

Nous distinguons la description des institutions et la formation de la conscience civique. En ce qui concerne l'étude des institutions, nous formulons deux vœux :

1<sup>o</sup>) Que le programme en soit simplifié et harmonisé avec l'âge des enfants auxquels il s'adresse. Il n'est pas facile d'étudier, par exemple en 5<sup>e</sup>, le trésorier-payeur général ou le directeur des domaines et du timbre. Ce pourra être notre travail, l'an prochain, de préparer ainsi les applications pratiques des principales formules cette année ;

2<sup>o</sup>) Que la documentation correspondante soit rassemblée par les services compétents et mise à la disposition des professeurs.

La formation de la conscience civique doit se faire dans un climat de paix et de liberté. C'est pourquoi :

1<sup>o</sup>) Il faut donner le pas à la formation pratique sur la discussion théorique, c'est-à-dire vivre la démocratie avant de la penser. La classe est une société en miniature qui s'organise en déléguant tel ou tel de ses membres dans telle ou telle fonction (chef de classe, bibliothécaire, trésorier, etc...). Ces membres, responsables devant l'ensemble du bon accomplissement de leurs tâches, reçoivent l'autorité nécessaire dont ils font ainsi l'apprentissage, tandis que les autres s'exercent à une soumission consentie. N'est-ce pas exactement l'initiation à la liberté qui est le but ultime de toute éducation véritable ?

Formons donc le vœu que les maîtres qui tentent un tel effort rencontrent toujours l'appui compréhensif de l'administration.

2<sup>o</sup>) Il faut s'élever contre la tendance de l'esprit français à penser par notions abstraites et à les ériger en système. Cette tendance est particulièrement développée chez les adolescents ; elle est d'autant plus fâcheuse qu'elle n'est pas encore contrebalancée par le sens du réel. On s'habitue ainsi à jongler avec les mots, à opposer, par exemple, liberté et autorité, à dresser en face l'une de l'autre des idéologies rivales.

Il importe, au contraire, de partir des faits. La solidarité nationale est d'abord un fait : quand le Midi a une mauvaise récolte de pommes de terre, le Nord, favorisé par son climat humide, voit pourtant sa récolte disparaître mystérieusement, par l'offre des régions déshéritées. Prendre conscience de la nation, c'est prendre conscience de la nécessité de cette solidarité, c'est la transformer en un devoir, malgré les résistances de l'égoïsme de clocher : nous savons ce qu'il en résulte quand un département refuse, par exemple, de laisser sortir la viande.

## LES GUERRES DE RELIGION (1562-1593)

31 ans de troubles dont 18 d'opérations militaires réparties en 8 guerres.

### 1<sup>e</sup>. — Les causes.

Dix années au moins de guerre de nerfs où s'exaspèrent et la persécution officielle, et l'irritation devant l'impuissance de cette persécution. On comprend cette phrase d'un historien : « La guerre régulière fut comme un soulagement ». Puis, l'ardeur belliqueuse des nobles et les progrès particuliers de la Réforme chez ceux-ci, l'existence de puissantes factions féodales pourvues de clientèles : Guise, Bourbon, Montmorency, l'intervention étrangère. Philippe II aidant les Ligueurs, Elisabeth soutenant les Calvinistes pour combattre jusqu'en France Philippe II. Mais on ne saurait expliquer les Guerres de Religion sans évoquer l'importance des faits religieux à l'époque.

### 2<sup>e</sup>. — Grandes périodes.

a) De 1562 à 1572, l'essai de politique de tolérance poursuivi par Michel de l'Hospital jusqu'en 1568 — trois guerres courtes mais cruelles — les progrès de l'influence huguenote à la Cour, notamment avec Coligny, conseiller très écouté de Charles IX. Puis l'intervention de Catherine de Médecis et la Saint-Barthélémy ;

b) Le massacre est suivi d'une deuxième phase (1572-1584), caractérisée par une organisation des forces : l'Union des calvinistes, parti des Politiques, souvent allié d'ailleurs à l'Union, enfin et surtout la Sainte Ligue, très puissante.

4 nouvelles guerres, puis une trêve de 4 ans (1580-1584).

c) 1585-1593 : La longue guerre « des trois Henri » la mort du duc d'Alençon fait des guerres de Religion une guerre de succession. La question devient très grave pour les catholiques, à une époque où triomphe dans toute l'Europe le principe cuius regio, hujus religio (1).

### 3<sup>e</sup>. — Parmi les conséquences, deux sont paradoxales.

a) Si l'Edit de Nantes, acte révolutionnaire à l'époque, a pu être promulgué, n'est-ce pas en raison de précédents à savoir les traités signés à la suite de chacune des guerres, lesquels accordent aux Huguenots une certaine liberté de culte ?

b) Cette période d'abaissement du pouvoir royal, par la lassitude qu'elle engendre et la réaction qu'elle entraîne, s'inscrit finalement dans la tendance naturelle de la Monarchie capétienne à devenir de plus en plus absolue !

(1) Principe de la paix d'Augsbourg dans le Saint-Empire (1555). Le souverain est libre d'imposer à ses sujets la religion de son choix.

## I. - L'influence protestante à la cour de Charles IX au début des guerres de religion

... Et la résistance aussi que je fais conserver ma religion au temps du Sinode de Poissé (1), où toute la cour estoit infectée d'hérésie, aux persuasions impérieuses de plusieurs dames et seigneurs de la cour, et même de mon frère d'Anjou, depuis roye de France, de qui l'enfance n'avoit peu évité l'impression de la malheureuse huguenoterie, qui sans cesse me croitoit de changer le religion, jettant souvent mes heures dans le feu, et au lieu me l'onnant des psalmes et prières huguenotes, me contraignant les sortir ; lesquelles, soudain que je les avois, je les baillais à Madame de Curton, ma gouvernante, que Dieu m'avoit fait la grâce de conserver catholique, laquelle me menoit souvent chez le bonhomme, Monsieur le Cardinal de Tournon, qui me conseilloit et fortifioit à souffrir toutes choses pour maintenir ma religion, et me redonnoit des heures et des chapelets au lieu le ceux que l'on m'avoit brûlés. Mon frère d'Anjou et ces autres particulières ames qui avoient entrepris de perdre la mienne, ne les retrouvant, animiez de courroux m'injurioient, disant que 'estoit enfance et sottise qui me le faisoit faire... Et mon frère d'Anjou v ajoutant les menaces, disoit que la Reyne ma mère

me feroit fouetter, ce qu'il disoit de lui-même, car la Reyne ma mère savoient point l'erreur où il estoit tombé ; et soudain qu'elle le sçut, tanta fort luy et ses gouverneurs, et le faisant instruire, le contraignist de reprendre la vraye, sainte et ancienne religion de nos pères, de laquelle elle ne s'estoit jamais départie.

Marguerite de VALOIS (2), (Mémoires).

(1) Le synode ou colloque de Poissy (septembre 1561).

(2) Marguerite de Valois est le dernier né de six enfants de Henri II et de Catherine de Médicis. Elle épousera en 1572 Henri de Navarre. Son frère, le Duc d'Anjou, est le futur Henri III.

## II. - Une famille noble au temps des guerres de religion

(Le Comte de Tende) a été long-temps gouverneur de Provence...

... Aux premières guerres (les Provençaux) le soupçonnèrent un peu de la religion (1), à cause de sa femme la comtesse de Tende qui en estoit... Aussi disoient-ils alors en leurs langues, que trois choses gestoient la Provence : le vent, la comtesse et la Duran... Les Provençaux donc, de défians de M. le Comte à cause de cette religion, car ils sont très bons catholiques... s'assurèrent de M. le Comte de Sommerville, son fils ; lequel ils prindrent en main et l'aymèrent bien fort, parcequ'ils le voyoient ennemis passionné des huguenots, et qu'il leur fit fort bien la guerre et cruelle et en tuèrent beaucoup sous lui...

Si faut-il louer extrêmement ce seigneur, qu'encore qu'il fut esté grand persécuteur des huguenots, si est-ce qu'après le massacre de la Saint-Barthélémy, et qu'il fut mandé comme aux autres de mener les mains basses envers les huguenots, et on faire de mesmes en son gouvernement comme à Paris il n'en voulut jamais rien faire, disant que l'acte en seroit trop vilain, et que le royaux l'avoit peu bien faire et s'en laver quand il lui plairoit, estant royaux, mais pour lui à jamais il en sentiront son âme chargée et son honneur souillé : dont le royaux lui en voulut grand mal et en fut très mal content... Il avoit son demi-frère (2) du second lit, qui estoit un brave et vaillant gentilhomme ; il estoit huguenot et se faisoient fort la guerre les deux frères l'un contre l'autre, mais pourtant quelquefois courtoisies...

L'autre frère de M. le conte de Tende fut M. le marquis de Vilard, qui a esté un bon et sage seigneur et capitaine... Il eut le gouvernement de Guyenne, et s'en acquita très bien. Il y érigea, et mesmes à Bourdeax, quelque certaine confrérie contre les huguenots, laquelle la reyne venant en Guyenne mener sa fille au royaux de Navarre, rabroua fort et la renversa du tout (3).

BRANTOME (La vie des grands capitaines françois).

(1) Le soupçonnèrent d'être protestant.

(2) Un autre fils du Comte de Tende.

(3) Abolit complètement.

Observer dans cette lecture trois faits caractéristiques :

a) La profonde division que la réforme entraîne dans une famille noble.

b) Le désaveu de la Saint-Barthélémy par un catholique pendant très combatif.

c) L'hostilité de Catherine de Médicis à l'égard d'une ligue catholique.

## III. - La mort de Henri III Avènement de Henri IV

En la même année (1589), et le premier jour d'août, le royaux Henri III étant à Saint-Cloud près Paris avec son camp et grande armée, pour bloquer Paris, fut misérablement tué par un jeune religieux de l'ordre des Jacobins qui, feignant lui vouloir parler en secret, lui donna d'un couteau dans le ventre ; lequel moine fut illegé (1) tué sur le champ, et le pauvre Roy mourut le lendemain. A ce meurtrier, nommé frère Clément, furent évidemment de Paris et

Or cette solidarité ne prend tout son sens pour une conscience humaine que lorsqu'elle est librement consentie. La démocratie, dans son essence, n'est pas autre chose que ce libre consentement. C'est pourquoi il serait superficiel de s'élever au nom de la liberté, contre l'enseignement de la démocratie, parce que c'est l'enseignement d'un gouvernement respectueux de la liberté. Il est d'ailleurs évident qu'on n'éveille pas le sens de la liberté en usant de contraintes : le maître, ici comme toujours, s'adresse à la liberté de l'élève, même lorsqu'il expose le prix de la liberté.

Il faut d'ailleurs distinguer la libre participation de tous les citoyens au gouvernement et les modalités de cette participation. L'autorité de la majorité est sûre de ces modalités, elle peut n'être pas parfaitement satisfaisante. Le manuel de morale de Staphane Fayé, destiné aux E.P.S. (programme de 1920) nous rappelle que « la loi faite par la majorité est d'autant plus juste que les intentions de la minorité ont pu y trouver place » (p. 83) ; il ajoute qu'il faut prendre garde aux excès de la liberté, que le peuple détenteur de la souveraineté peut « s'abandonner au déchaînement des passions bonnes ou mauvaises » (120). Il faut donc montrer à nos élèves :

a) Qu'aucune institution ne dispensera jamais les hommes d'avoir le souci de la justice ;

b) Que, si les institutions sont perfectibles, c'est la tâche des penseurs politiques et non la nôtre en tant qu'enseignants d'élaborer ces perfectionnements ;

c) Qu'en attendant que des amendements soient librement décidés par l'ensemble de la population, il importe de respecter les décisions présentes, c'est-à-dire les lois actuelles. Aucune solidarité nationale n'est possible si ceux qui frappent une loi fiscale, par exemple, veulent s'y dérober en alléguant qu'elle est injuste comme l'ont fait en Vendée les organisateurs de kermesses au profit des écoles privées. La conscience morale ne permet de désobéir à une loi que si cette dernière commandait un crime, c'est-à-dire une faute d'ordre moral ; ce fut le cas sous l'occupation quand des lois d'exception frappaient des innocents (juifs par exemple) et appelaient les citoyens à collaborer à cette injustice ; mais certaines des lois réputées injustes par une minorité se traduisent souvent par de simples désavantages matériels.

Cette formation de la conscience civique se heurte évidemment à des obstacles : certains signalent le sourire sceptique des garçons, l'absence totale d'intérêt des filles quand on leur parle de la nation ; d'autres invoquent la pudeur ou le manque de convictions des maîtres.

L'efficacité de cet enseignement suppose donc que le chef d'établissement choisisse, sous sa propre responsabilité, le professeur de morale civique en respectant strictement le principe du volontariat prévu par les textes.

S'il n'y a pas de volontaires, qu'il mette les professeurs de la classe en face de leurs responsabilités ; cet enseignement sera-t-il supprimé parce qu'aucun d'eux ne sent le cœur de l'entreprendre, alors qu'il devrait être souhaité par tous et que tous peuvent d'ailleurs y collaborer ? A la limite, mieux vaudrait une suppression pure et simple que de donner aux élèves le spectacle de l'hypocrisie en utilisant cette heure à d'autres matières.

S'il y a, au contraire, compétition, qu'on donne la priorité au professeur principal ou au professeur effectuant le plus d'heures dans la classe.

Madeleine SINGER.

## A propos de textes libres

### dans la classe enfantine et au cours préparatoire

Peut-on demander aux petits de 6 et 7 ans la rédaction de textes libres ? Ne sont-ils pas trop jeunes ? N'est-ce pas un travail trop difficile pour eux ? Si oui, y a-t-il un intérêt à le pratiquer ?

Je ne répondrai que par l'expérience personnelle de ma classe. Quand l'enfant ne sait pas encore lire et écrire, il s'exprime sur le papier au moyen d'un crayon et dessine plus ou moins adroitement. Il sait en général, au moins pendant qu'il dessine, ce que son griffonnage signifie.

En lecture, l'emploi de la méthode globale ou semi-globale donne vite à l'enfant l'acquisition de mots pleins d'intérêt pour lui pour que chacun exprime une réalité. La méthode active lui fait employer ces mots de différentes manières (par exemple, avec les cartons). Dès lors, il peut faire un texte libre. Très tôt, j'ai extrait un mot de la leçon de lecture et j'ai demandé qu'on s'en serve pour faire une histoire. Rien que l'idée de faire une histoire, tout seul, a mobilisé immédiatement réflexion, mémoire, application, attention et on a inventé quelque chose. Au début, on écrivait une seule phrase mais bien vite les idées sont venues et le texte s'est allongé. On a orthographié facilement certains mots déjà vus et connus ; pour d'autres, on a cherché et écrit d'une façon lisible avec une orthographe à corriger. Pour d'autres trop difficiles, on a cherché dans son livre ou on est venu simplement demander à la maîtresse. J'ai des petits de 5 ans et demi et 6 ans qui font de véritables rédactions avec intérêt, sans fatigue, sans difficulté apparente. Le plaisir d'inventer et de faire une œuvre personnelle semblent diminuer l'effort.

Je vois dans cet exercice plusieurs intérêts. Dans ce travail, l'enfant met en jeu toutes ses facultés, imagination, mémoire, attention, volonté. Il crée : tout enfant est un artiste qui s'ignore. Quelle joie ne lui donnez-vous pas en lui permettant de créer, de faire une œuvre qui est vraiment à lui. Tout est gain pour lui dans ce travail autrement intéressant qu'une copie banale, qu'un exercice à trous ou de phrases à construire. Nous le plongeons dans la vie, lui qui en est débordant...

La leçon de lecture devient une leçon vivante. Ce mot choisi, il va s'animer pour l'enfant ; il va prendre place dans un morceau d'une manière personnelle. Ici, la grande récompense est de voir son histoire choisie et mise au tableau pour une lecture collective.

La leçon d'orthographe reçoit une aide formidable. L'enfant est obligé de chercher lui-même les sons à écrire. Certains mots courant qui reviennent souvent s'impriment pour ne plus s'effacer. La maîtresse décèle à coup sûr les fautes de prononciation de langage. (Ici, on confond au et ou et l'on écrit l'un pour l'autre ; on emploie comme pour quand ; on dit là pour elle est). Quels textes compose-t-on ? Je donne parfois une histoire à terminer à son gré. C'est bien intéressant de découvrir soi-même ce qui va arriver au lapin ou à la chèvre. Pour les plus avancés je donne un travail différent : raconter ce qui les a intéressé dans une histoire que j'ai lue ou racontée. Certains petits de 7 ans arrivent à extraire ainsi l'essentiel de ma grande histoire.

Ou bien raconter une histoire qui vous intéresse (aujourd'hui, il neige, hier, c'était Noël à l'école, à la maison : la naissance des petits poulets, etc...).

— ou bien inventer de toutes pièces.

— ou observer un objet, un animal et en faire son portrait.

Quand on a fait une belle histoire, on la recopie sur son cahier d'histoire ; elle est illustrée et c'est une grande joie pour tous de feuilleter ce joli cahier qui représente un travail vraiment personnel et passionnant. Le texte libre n'est pas un devoir, on reclame chaque jour la joie de faire une histoire. Cette joie des petits vaut bien que la maîtresse fasse un essai de cette sorte.

Thoisie (2), et autres de la Ligue, faites funéraires publiques et solennelles ; son effigie portée, et au contraire celle du Roy défunt traînée par les rues. Après cette piteuse mort du roy Henri III, le roy de Navarre, dit Henri IV, comme plus prochain, vint à la couronne, et s'en vint audit Saint-Cloud, où il fut reçu honorairement de tous les princes, seigneurs et de toute l'armée, esquels il fit une déclaration le 4 dudit mois d'août 1589, par laquelle il promet maintenir la religion catholique, sans aucune chose innover et changer en icelle (3), promettant s'y faire instruire, et au surplus ne permettre l'exercice de la religion prétendue réformée (4) que selon les édits du feu Roy, permisssifs d'icelle ; desquelles choses il advertit M. de Montmorency en Languedoc, comme il fit aussi d'autre déclaration depuis faite par Sa Majesté au camp du Mons le 25 novembre audit an 1589, publiée à Tours au parlement le 25 décembre suivant, par laquelle il indique une assemblée des états généraux du royaume au mois de mars prochain, en la ville de Tours (5), y convoque tous ceux de la Ligue, les rappelle à sol et à son obéissance, en faisant les soumissions portées par ladite déclaration.

...L'an 1590 se passa cette année en Languedoc sans grande faction d'armes, chacun se tenant sur la garde.

D'après Jean PHILIPPI (Mémoires).

(1) illec : là.

(2) Toulouse.

(3) en celle-ci.

(4) la religion protestante.

(5) Cette réunion des Etats-généraux ne put avoir lieu en raison de la guerre.

## Un exemple d'enquête sur la vie économique d'un village

### VAL-SUZON en Côte-d'Or faite dans une classe à tous les cours

**1 Répartition des terres d'après la matrice cadastrale (certifié en 1914 ; il y a eu peu de variations depuis cette date) :**

Etendue du territoire : 1.816 ha., environ la 500<sup>e</sup> partie du département :

Bois et sapins : 79 p. 100 ; terres, 15 p. 100 ; prés, 4 p. 100 ; liches, 1 p. 100.

Il s'agit d'un pays forestier (l'exploitation de la forêt donnera eu à une enquête spéciale).

Pourtant, la culture prend une importance plus grande qu'on l'imagine du fait que les champs exploités par les sept cultivateurs du pays appartiennent en grande partie aux communes voisines : Etaules, Derois, Prenois, Saint-Martino.

De Val-Suzon même : quelques champs sur le plateau nord (les Grognots) — les Epitiots bien connus, faciles à repérer au milieu des bois) — le plain d'Ahuy (ferme d'un seul tenant sur plateau sud-ouest) — les champs aux abords du village, dans la allée — le long du Suzon et près du hameau de Sainte-Foy.

**2 La culture.** — « Elle nourrit son homme », disent les gens du pays.

a) Le sol : il est éminemment calcaire sur le plateau, plus moins d'humus dans la vallée, d'argile (anciennes chenêvères Val-Suzon-bas réservées maintenant aux jardins), le long de rivière.

b) Les engrains : ils sont très nécessaires. Les cultivateurs, quand ils ont la possibilité de choisir et de transporter (difficultés monter au-dessus du plateau — temps et attelage que cela nécessite) — utilisent surtout les nitrates et les superphosphates, mais le fumier est le plus employé. (4 à 5 chevaux pour tirer voitures au-dessus de la côte).

c) Les cultures : la plus grande surface emblavée est occupée (le blé, puis par l'avoine et l'orge (il est difficile d'obtenir des superficies exactes) — les pommes de terre pour la consommation des gens — les betteraves pour les bêtes occupent le reste.

Le maïs, la vigne ne peuvent réussir à cause des gelées tardives. Du fait de la guerre, quelques tentatives réalisées pour la culture de la navette, mais sans grand résultat.

d) Le rendement : moyen pour les céréales — plus avantageux pour les pommes de terre — (renseignements fournis par les cultivateurs — moyenne) :

Blé : 10 à 12 quintaux à l'ha.

Avoine : 12 à 15 quintaux à l'ha.

Orge : 12 quintaux à l'ha.

Navette : 6 quintaux à l'ha.

Pommes de terre : 20 tonnes à l'ha.

Betteraves : 40 tonnes à l'ha.

e) Mode de culture : on pratique l'assolement ordinaire sur 3 ans — première année : blé — deuxième année : avoine — troisième année : sourbre ou jachère (repos qui supplée souvent à l'apport d'engrais).

Chaque cultivateur, installé au pays depuis de longues années, des générations pour ceux qui sont propriétaires, possède personnellement les machines classiques : moissonneuses-lieuses, batteuses, coupe-racines, turbot électrique. Mais les champs sont trop dispersés pour qu'il y ait avantage à utiliser le tracteur. D'ailleurs les plus grosses fermes possèdent jusqu'à 15 chevaux, ce qui supplée largement à ce mode de traction.

### L'ELEVAGE

1. Les prés : L'élevage se fait dans les prairies naturelles le long du Suzon. Celles-ci représentent une superficie d'environ 78 hectares, séparés par des haies ou bouchures. Les prés sont inondés au printemps quand le Suzon déborde, mais le drainage s'effectue naturellement assez tôt pour permettre d'y installer les bêtes. Le fond de la vallée reste assez frais, aucun travail d'irrigation n'est opéré ; quelques dérivations du Suzon dans les prés qu'il ne traverse pas ; d'anciennes vannes mal entretenues.

a) Entretien. — Les prairies destinées à être fauchées sont arrosées de purin, étendu des deux tiers d'eau, chaque année. On passe la herse en février, pour arracher les mousses ; puis on répare des scories ou des superphosphates.

b) Rendement. — Il est en général de 5.000 kilos à l'hectare. Celui-ci varie suivant les herbes (sol, humidité, entretien). Les meilleurs prés sont en allant sur Saint-Foy : les Aigillers, le Grand Pré — au Val-Courbe, le Pré Ciseau.

c) Les prairies temporaires : on récolte du foin aussi sur le plateau dans ces prairies qui sont maintenues 4 ou 5 ans, puis remises en culture pour 6 ans. L'ensemencement est naturel. Là, on fait des fauchaisons car les bêtes n'y restent pas constamment comme dans la vallée de mai en septembre.

### Le cheptel

1) On élève les vaches pour le lait — race « tachetée de l'Est ». Donnent peut-être moins de lait que les vaches grises (entre 15 à 20 litres), mais il est plus gras.

Lait recueilli par un laitier venant de Francheville et servant à l'alimentation immédiate de Dijon.

2) On élève aussi les chevaux — seulement en vue du remplacement des chevaux de trait à la ferme. Ce sont généralement des chevaux de l'Auxois, brun rougeâtre. Quelques gris pommelés, plus allongés, marchant plus lourdement.

3) Deux troupeaux de moutons (difficulté générale à trouver un berger) — de race mérinos, plus facile à adapter au pays, dont le rendement en laine est supérieur.

Au Plain Ahuy, des « soûdnôw » au museau et aux pieds noirs bas sur pattes, difficiles à acclimater quand ils ne sont pas nés au pays.

4) Les porcs pour la consommation des habitants.

Ceci ne représente qu'un aspect de la vie économique de Val-Suzon. L'exploitation de la forêt est de plus grande importance, et entraînera l'étude de la marche de l'usine de manche, autrefois une forge à bois. Le trafic du chemin de fer départemental est nécessairement lié à ces activités et donnera lieu aussi à un complément d'enquête. Ce sont des sujets qui intéressent les enfants, qu'ils peuvent aborder sans être particulièrement doués pour l'étude, et qui permettent en même temps de traiter le programme de sciences du C.E.P. d'une manière concrète.

Mme MOROT

(Extrait du bulletin de l'Académie de Dijon, du S.G.E.N.).

# La formation des maîtres de l'enseignement technique

La section de l'E. T. du S.G.E.N. a voulu apporter sa contribution à l'étude entreprise sur la Formation des maîtres. Qu'on ne s'attende pas à trouver ci-dessous une étude complète de la question. Elle dépasse en effet nos possibilités, car la formation des maîtres de l'E. T. est sans doute la plus complexe et la plus délicate. Nous avons voulu simplement, à l'intention de nos collègues des autres ordres d'enseignement exposer ce qui existe et ce qu'on peut envisager dans un avenir assez proche, nous éloignant ainsi délibérément du principe posé au début de cette étude, dans le numéro d'Octobre 1947 : un projet de formation « idéale ». L'enseignement technique en est encore à une période d'organisation, il serait hasardeux de se lancer dans l'a priori.

Ajoutons que sauf cas particulier nous laissons de côté ce qui concerne la future « Section pratique », représentée à l'heure actuelle par les Centres de formation professionnelle.

Les maîtres de l'E. T. peuvent se distinguer en deux catégories bien distinctes, tant par la formation que par leur genre d'enseignement :

- 1° Le personnel d'enseignement général ;
- 2° Le personnel d'enseignement pratique et d'atelier.

## Personnel d'enseignement général

Il est appelé à exercer dans les Ecoles nationales d'Arts et Métiers (formation des ingénieurs), dans les Ecoles normales nationales d'apprentissage (formation générale et pédagogique des maîtres des Centres d'apprentissage), plus normalement dans les Ecoles nationales professionnelles, les Collèges techniques et les sections techniques des établissements du Second degré (formation de cadres moyens, de contremaîtres, d'ouvriers qualifiés).

1. — L'enseignement prévu à la suite du baccalauréat (voir numéro de novembre 1947) peut s'aménager en vue de la formation des futurs maîtres de l'E.T. Toutefois la constitution de sections spéciales de préparation et le rattachement à des centres importants d'E. T., de préférence à des Ecoles normales, semblent d'un grand intérêt. En outre on pourrait autoriser les candidats à se présenter au concours de l'Ecole normale supérieure de l'E. T. un an après le baccalauréat.

2. — Il est bien entendu qu'on n'utilisera pas indifféremment les professeurs d'enseignement général dans le Classique, le Moderne ou le Technique. En effet, une adaptation à un genre d'enseignement, à une catégorie d'élèves, à un niveau social impose des efforts. On ne peut enseigner de la même façon le français à de futurs avocats et à de futurs cadres de l'industrie. Nous sommes donc fermement convaincus de l'utilité de l'E.N.S.E.T. y compris des sections « Lettres, Histoire et Géographie » et « Langues ».

Il n'en reste pas moins que les contacts devront être recherchés :

a) Entre les diverses Ecoles normales supérieures par des conférences, des sorties communes ou mieux encore par la création d'une Maison universitaire aux services communs ;

b) Entre le personnel des diverses catégories, ce qui va de soi si un même établissement les abrite ; mais, dès à présent, ne pourrait-on lancer l'idée du cercle pédagogique (premier degré et pratique compris).

3. — Pour le personnel recruté hors de l'enseignement (ingénieurs des Arts et Métiers), nous demandons un stage pédagogique sous le contrôle de l'E.N.S.E.T. d'une durée d'un an (un stage de trois mois a déjà eu lieu pour d'anciens ingénieurs Arts et Métiers).

4. — Pour le personnel non formé par l'E.N.S.E.T. : stage pédagogique d'une durée à déterminer sous le contrôle de l'E.N.S.E.T.

Nota. — Les remarques sur l'E.N.S.E.T. paraîtront dans l'étude consacrée aux Grandes écoles normales.

## Personnel d'enseignements pratiques

### Enseignement ménager

Il est à mis chemin entre l'enseignement théorique et l'enseignement pratique.

L'E.N.S.E.T. (section « Industrielle-filles et section « Sciences et Arts ménagers ») s'orientent vers des spécialisations industrielles, les professeurs d'E. M. semblent devoir être formés par les E.N.N.A. Le concours d'entrée difficile doit permettre de faire une sélection intéressante par le stage d'au moins quatre mois. Au bout de ce stage, un concours recruterait encore les meilleurs éléments qui pourront être « chargés d'enseignement » dans les C. T., les autres étant utilisés dans les Centres d'apprentissage.

La nouvelle conception de la section Sciences-filles l'E.N.S.E.T. paraît bien confuse. Il y avait peut-être une poussée à exercer vers certains débouchés industriels féminins mais d'une part cette confusion risque de freiner le recrutement car les jeunes filles ne savent pas vers quoi elles s'orientent, et d'autre part il est regrettable de ne pas maintenir le principe d'une liaison entre « Sciences » et « Enseignement ménager ». Cette liaison donnait d'excellents résultats en rendant l'enseignement théorique plus fécond et l'enseignement pratique plus solide.

La formation prévue peut être bonne si le niveau des candidats est suffisant. Bien que le monitorat ne soit pas exigé, les deux années préparatoires après le baccalauréat sont indispensables pour réussir ce concours difficile. Il importe que les Centres de préparation dans les C. T., les E.N. ou E.N.N.A. soient reconnus par l'Administration. Par ailleurs le monitorat doit être maintenu pour assurer un niveau convenable du personnel dans l'ensemble du pays.

### Les techniques commerciales

Elles sont enseignées par des maîtres ayant fait leurs preuves dans la vie professionnelle et qui ont subi un concours. Un stage pédagogique devrait parfaire leur formation.

## LA FORÊT EN FRANCE

Au cours de la leçon, préciser le sens de certains termes : forêt domaniale, régime forestier — bois tendres, bois durs, bois de sciage, bois de feu, etc...

### 1<sup>e</sup>. — Les facteurs de la répartition des forêts :

Montrer la vocation forestière de l'ensemble de la France. Localiser aussi les clairières naturelles : clairières d'altitude (prairie alpine) et de clairières basses (sols trop pulvérulents tels les limons de Picardie, sols trop humides des marais et tourbières).

Les grands défrichements remontent au néolithique. Les défrichements monastiques, moins étendus, ont seulement complété la carte des clairières culturelles et surtout celle des clairières pastorales.

Mais le rôle de l'homme l'emporte nettement sur celui des conditions naturelles dans la répartition actuelle. D'ailleurs, les forêts de reboisement occupent aujourd'hui une notable partie du sol forestier (lecture II).

1<sup>e</sup> Régions boisées, régions découvertes, principales forêts. — Landes et Pyrénées mises à part, les groupes les plus compacts s'étendent à l'Est d'une ligne qui s'appuierait sur le Rhône, la Saône jusqu'au confluent du Doubs, la Seine et l'Aisne supérieures. Le Bassin parisien, assez bien boisé encore, comprend des forêts moins étendues et plus dispersées. Même caractère dans le Massif Central avec, toutefois, le massif forestier compact du Morvan. Si le Bassin aquitain présente un boisement assez riche au nord du Lot, le Sud-Est est, au contraire, très pauvre. Pauvres aussi les régions de l'Ouest où le « fossé » du bocage fournit du bois de chauffe. Enfin, Picardie, Artois et Flandre sont presque entièrement découvertes.

3<sup>e</sup> Produits forestiers. — De 1918 à 1939, la forêt s'est étendue, couvrant finalement un cinquième du territoire. En 1939, elle suffisait à nos besoins, sauf pour le bois de sciage résineux et le bois de papeterie, soit un déficit de 3.200.000 m<sup>3</sup>. Nos exportations consistaient surtout en bois de mines pour l'Angleterre et en charbon de bois pour la Suisse. Les nécessités de la reconstruction vont élever considérablement nos importations. Mais il reste la possibilité de reboiser plus de 2.000.000 d'hectares. Alors, notre production annuelle serait augmentée de 8.000.000 de m<sup>3</sup>.

## I. - Rôle de la forêt dans les divisions primitives de l'Europe

De la forêt primitive, chaos d'arbres pourris et vivants, horrible et inaccessible, il n'y a dans l'Europe centrale que quelques coins retirés du Boehmer Wald qui, dit-on, offrent encore une image. Mais la forêt, même humanisée, est un héritage direct du passé. Les arbres qui enveloppent nos Vosges plongent leurs racines dans un sol élastique et profond qui résonne sous les pas et qui est le résultat de la décomposition séculaire de ceux qui es ont précédés. La forêt actuelle se dresse sur les débris des forêts éteintes.

Morcelées et traversées de toutes parts, les forêts ont cessé de séparer les peuples. Mais elles ont joué longtemps ce rôle d'isolantes. On distingue encore les linéaments des anciennes limites forestières. Elles soulignent d'un trait vigoureux la distinction entre la Bohême et la Bavière... La Lorraine est presque entièrement encadrée de forêts. Leurs bandes s'allongent entre la Champagne et la Brie. Elles tracent une bordure assez nette encore au Berry. Même dans nos contrées de l'Ouest, où les forêts ont été plus entamées, assez de lambeaux subsistent pour rappeler l'anciennes séparations historiques. Quelques bois parsèment la marche sauvage qui s'étendait jadis entre l'Anjou et la Bretagne ; d'autres, au centre de la Bretagne, jalonnent la zone solitaire qui sépare le pays gallo du pays breton. Entre le Poitou et la Vendée, une série de bois, échelonnés de Surgères à La Roche-aux-Faulds, laisse encore apercevoir l'antique séparation de deux provinces et de deux peuples.

Séparation ou défense, marche-frontière, surface échappant à propriété privée, la forêt a servi de cadre aux embryons de sociétés par lesquels a précludé la géographie politique de cette partie du continent.

VIDAL DE LABLACHE

« La France - Tableau géographique ».

## II. - Forêts de reboisement en France

Parmi les exemples les plus étendus de reboisement, il faut placer les Landes de Gascogne. Le nom du pays ne correspond plus à la réalité du paysage, la part de landes est aujourd'hui infime, comparativement à l'étendue des pignades ; ces boisements créés par l'homme constituent même la plus vaste forêt de France. La forêt de pins maritimes du Sud-Ouest s'étend sur plus d'un million d'hectares ; elle fournit la moitié du bois tendre de France...

Bien d'autres régions françaises ont été reboisées. Tantôt il s'agissait de plateaux secs et stériles, c'est le cas de la Champagne, où les plantations de pins ont commencé dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et se sont généralisées au XIX<sup>e</sup>, au point que la Champagne pouilleuse est aujourd'hui une Champagne résineuse ; tantôt on boisait de hauts plateaux imperméables et humides, livrés jadis aux marais et tourbières, tel le plateau de Millevaches, en Limousin, dont 123.000 hectares sur 156.000 étaient en landes ou tourbières et qui, aujourd'hui, se couvrent de multiples pinèdes ; de même, les plateaux de la région de la Chaise-Dieu, grâce à un apôtre du boisement, Benoît Philipon, se transforment en forêts. En Bretagne, des pins maritimes ont été plantés très nombreux à la place des landes d'ajoncs et de genêts, les mêmes pins ont recouvert les sables du Maine et de Sologne. Les reboisements se sont étendus aussi dans les montagnes sèches et dénudées des Alpes méridionales, mais ici il s'agit moins d'obtenir des récoltes de bois que d'assurer une protection des terres contre les érosions.

Presque tous ces reboisements se sont faits aux dépens de zones de parages. Dans les Landes aussi bien qu'en Champagne et en Sologne, dans le Millevaches autant que dans les Alpes méridionales, les arbres ont pris la place des troupeaux. Durant tant de siècles, le bétail avait repoussé et abrouti la forêt ; nous assistons de nos jours à une sorte de revanche de l'arbre conduite par l'homme.

D'après Pierre DEFFONTAINES,

« L'Homme et la Forêt ».

## Le printemps, quand même...

Pourquoi vivre dans un appartement triste, sombre et mal commode ?

QUAND...

## LES ATELIERS DE DÉCORATION G. P.

se tiennent à votre disposition pour en faire, à peu de frais, un vrai lieu de plaisir, clair et pratique.

ECRIVEZ aux

Ateliers de Décoration G. P.

175, rue de Charonne — PARIS-XI<sup>e</sup>

en indiquant la nature des travaux à exécuter (menuiserie, électricité, peinture, décoration, etc...) et l'heure à laquelle on peut vous rencontrer

Facilités de paiement sur demande

## Personnel des ateliers

### A. — Personnel des ateliers des E.N.P. et Collèges techniques

En ce qui concerne ce personnel l'harmonie dans le recrutement et dans les titres est loin d'être réalisé. Il existe encore pour faire un travail d'enseignement sensiblement identique, quatre catégories de maîtres dans le personnel des ateliers ; à savoir :

- a) Des contremaîtres municipaux ;
- b) Des contremaîtres nationalisés ;
- c) Des O. I. ;
- d) Des P.T.A.

Les trois premières catégories sont en voie d'extinction.

Pour coordonner l'ensemble, un chef des travaux complète le personnel des Ateliers.

Les contremaîtres, les ouvriers instructeurs et certains P.T.A. nommés sur titres (souvent par nécessité budgétaire des villes) étaient recrutés sur le plan local et représentaient de ce fait des valeurs très diverses au point de vue connaissances et aptitudes.

Les traitements varient également d'une ville à l'autre pour les contremaîtres municipaux et les O. I. Ces deux catégories ont un traitement basé sur le salaires régional d'un ouvrier moyen de l'industrie. A l'heure actuelle ce recrutement devient impossible et les démissions des titulaires sont de plus en plus nombreuses pour les raisons suivantes :

Le terme professorat effraie beaucoup de contremaîtres et de bons ouvriers de l'industrie. Il n'existe pas de centres de préparation à ces concours. D'ailleurs, ils sont bien souvent méconnus car la publicité reste à peu près nulle. L'E. T. lui-même ne fait pas connaître aux élèves les possibilités offertes par ces carrières.

Les instructeurs sont payés au tarif d'un ouvrier de l'industrie ; or, les connaissances techniques exigées d'un O. I. lui permettent de devenir contremaître et chef d'atelier dans l'industrie, sinon de s'installer à son propre compte. C'est une question de temps et de disponibilités.

Dans l'industrie, la connaissance pratique du métier peut suffire pour faire un bon ouvrier, car un chef d'équipe ou un contremaître sont spécialement chargés des questions techniques et de mise au point du travail. Pour remplir le rôle d'instructeur, la pratique du métier ne suffit pas, il faut y ajouter des connaissances technologiques et de dessin. L'élève doit se trouver en face d'un maître instruit dans la profession et qui possède sur le plan général une certaine culture.

Dans l'industrie un bon praticien peut très bien être dépourvu de toute culture, et il n'est pas rare de rencontrer encore de nos jours des ouvriers qui sachent à peine lire et compter.

En tenant compte de ce qui précède, on se rend compte qu'un candidat instructeur pour nos écoles ne peut être assimilé à un ouvrier de l'industrie : l'un enseigne et démontre, l'autre est un exécutant.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1947, le salaire de base offert à un O. I. dans une ville de 40.000 habitants était de l'ordre de frs : 33,50 à l'heure. C'était le salaire offert à nos élèves sortants, à l'âge de 18 ans.

Il résulte de ce qui précède que le recrutement des ouvriers instructeurs est impossible. D'autre part, le recrutement des P.T.A. est difficile du fait d'anomalies dans l'importance de certaines épreuves, aussi la plupart de nos écoles ont des postes vacantes ou pourvus de remplaçants plus ou moins qualifiés.

En prenant comme type le concours de P.T.A. d'électricité, on constate avec quelque regret qu'un candidat électricien peut très bien être éliminé sans avoir subi une seule épreuve propre à sa profession.

En effet, les sujets de dessin industriel et d'ajustage sont éliminatoires et se passent avant les épreuves d'électricité qui constituent le fond du concours.

D'ailleurs, le temps accordé pour les deux épreuves précitées est un temps qui convient à des spécialistes et non à des candidats spécialisés en électricité.

En conséquence, pour remédier à cet état de choses, nous préconisons :

1<sup>o</sup> Création de centres de préparation directe ou par correspondance aux professorats techniques dans les grandes régions industrielles ;

2<sup>o</sup> la révision du temps accordé pour certains sujets, de la valeur des notes éliminatoires pour ces sujets et du classement dans la succession des épreuves ;

3<sup>o</sup> L'unification du titre pour le personnel des ateliers. Dans ce but, le recrutement total devra s'effectuer sur le plan national par voie de concours.

4<sup>o</sup> Seraient autorisés à concourir :

a) Les membres du personnel enseignant des ateliers des écoles techniques ;

b) Les ouvriers et le personnel de maîtrise de l'industrie ayant au minimum 24 ans d'âge et 5 de pratique industrielle dans la profession.

5<sup>o</sup> Les épreuves du concours seront subies soit à Paris, soit dans des Centres régionaux.

Ces sujets seront les mêmes pour tous les Centres dans chaque spécialité.

6<sup>o</sup> Les candidats admis au concours prennent le titre de P.T.A. stagiaire. Les candidats admis sont tenus d'effectuer une année de formation pédagogique dans une école normale technique.

Un examen de sortie confère le titre de P.T. à ceux qui ont obtenu la moyenne des notes exigées. Ils sont titularisés conformément aux règlements en usage. Le grade de P. T. équivaudrait à un C.A. à l'enseignement. Les candidats qui ont échoué conservent le titre de P.T.A. et sont affectés à un poste tout en gardant la possibilité de se représenter à une autre session.

7<sup>o</sup> But du passage dans une école normale technique :

a) Formation technique standardisée ;

b) Formation morale et éducative ;

c) Formation pédagogique.

En dehors d'une habileté manuelle vérifiée lors du concours, le professeur d'atelier doit être pourvu d'un certain bagage technique et d'un minimum de culture générale.

L'école normale aura pour but de raviver et d'étendre, si besoin en est, la culture générale du candidat, de développer ses connaissances techniques et de le préparer à les enseigner.

En ce qui concerne les travaux d'atelier, le stage doit permettre l'unification des méthodes de travail pour les maîtres.

Nous devons tendre à obtenir que le nombre et la valeur des épreuves au Brevet industriel soient unifiés.

Ce résultat ne pourra être acquis que par le passage des professeurs dans une école normale technique où ils recevront une formation standardisée. Ces écoles permettront aux futurs maîtres d'acquérir une certaine pédagogie qui leur fait totalement défaut lorsqu'ils quittent l'industrie pour devenir des instructeurs. Cela supprimerait la période de tâtonnements inévitable, qui parfois dure plusieurs années.

8<sup>o</sup> Les ouvriers instructeurs et contremaîtres en exercice bénéficieront au concours d'entrée à l'E.N.T. d'un nombre de points à déterminer, en fonction de la durée de leur présence et de leur notation.

9<sup>o</sup> Les O. I. et contremaîtres municipaux ne pouvant prétendre passer le concours de P.T.A. stagiaire, prennent le titre d'instructeur technique et émargent au budget de l'Etat sur le taux et l'échelle des instituteurs de l'enseignement primaire. Cette catégorie disparaît par la suite par voie d'extinction.

10<sup>o</sup> Les P.T.A. reçus antérieurement dans les concours nationaux et ayant une note d'inspection permettant leur passage au cadre supérieur sont nommés P.T. à titre transitoire.

## LES MÉTIERS

### Le joyeux menuisier

Je suis menuisier. Je porte dans les convois et les processions le bâton décoré du compas sur la lyre. Armé du hacheret, du bédane et de la gouge, la varlope à la main, je règne à mon établi, sur le chêne noueux et le noyer poli. Qu'en ferai-je sortir ? C'est selon mon goût... et de l'argent des clients. Comblen de formes dorment, tapies et tassées là dedans.

J'aime un meuble de Bourgogne, à la patine bronzée, vigoureux, abondant, chargé de fruits comme une vigne, un beau panneau, une armoire sculptée. J'habille les maisons de panneaux, de moulures. Je déroule les anneaux des escaliers tournants, et comme d'un escalier de pommes je fais sortir des murs les meubles amples et robustes, faits pour la place juste où je les ai entrés.

Romain Rolland.

### Le forgeron

C'était un homme trapu, le dos rond, une grosse tête aux yeux jaunes enfoncée dans les épaules, la barbe buissonnante et les sourcils hérisssés. Il gardait en toute saison sa casquette noire, la chemise roulée au-dessus du coude, un tablier de cuir et des sabots. Il sentait la sueur et le tabac, le fer et la fumée...

Notre vieux maréchal n'était pas un brûle-fer. Son œil infatigable menait la barre à l'exacte nuance, et si pour les grosses pièces la tuyère donnait tout son vent, c'est à petits coups prudents qu'il recuisait la tringle et l'anneau.

Devant l'enclume, il ne connaissait personne. Insensible à l'ardeur du métal, aux étincelles et au bruit, possédé d'une espèce de démon rageur et lucide, sa pince agile offrait la pièce à la danse du marteau. Et le fer s'écrasait, s'arrondissait, se gonflait, s'étirait, se ployait, devenait lame, soc, coute, maillo...

J. CRESSOT, (Le pain au lièvre), (Stock).

### L'apprenti forgeron

La Bique s'accoutuma peu à peu à manier de lourds outils, d'abord avec maladresse et gaucherie, puis avec une vigueur et une précision croissantes. Ses mains d'écolier, jadis tâchées d'encre, furent soumises à de rudes épreuves, avant de devenir, à la longue, coriaces et râches comme des râpes. Il se frappait sur les doigts, les pinçait, les brûlait, et, de rage, lançait l'outil au mur. C'est le métier qui entre, disait le patron sans s'émouvoir, entre deux bouffées.

N. MAGNIN, La Bique en apprentissage.

### Le haut-fourneau

Au bas du haut-fourneau, le creuset de métal liquide est plein quatre fois par jour. Les hommes préparent la coulée sous halle dans le sol de la salle où les cases de moulage sont disposées avec la régularité de plates-bandes de fleurs chez un horticulteur. Ici, c'est un jardin de fer.

La floraison torride va s'y faire brusquement quand les ouvriers auront brisé au ringard le bouchon de terre réfractaire qui obture l'orifice bas du haut-fourneau. En quatre coups bien pointés, la longue tige de fer a rompu la bonde.

Les hommes se jettent de côté avec une promptitude assurée : leurs gestes ont la netteté de praticiens qui n'hésitent pas et savent tout ce que la matière peut contre eux. Ils s'en écartent à distance de sécurité, mais la suivent pour la diriger dans tous les sens de la coulée, l'étaler dans le parterre où elle se refroidit en gueuse, qu'il n'y a plus qu'à séparer à coups de maillet.

P. HAMP.

### L'aciérie

Le sol, sous les girations effrénées des volants, est secoué d'une trépidation violente, et le tournoiement des laminoirs ressemble à un tonnerre qui ne cesserait pas. D'instant en instant, la retombée du marteau pilon fait entendre son coup de canon émussé, tandis que le maître marteleur, en tablier de cuir, des gants de cuir aux mains et des jambières de cuir aux ge-

noux, la face protégée par un masque de fil de fer, tourne et retourne la balle ignesciente, de laquelle, à chaque coup de marteau, grêle une pluie d'étincelles. Courbés sur l'ouverture des fours, les puddleurs remuent, du bout de leurs ringards, au fond de la cuvette chauffée à blanc, les piles de gueuses, graduellement mangées par la carburation.

C. LEMONNIER.

### Le sabotier

Le sabotier commençait par débiter et fendre son bois à la grosseur du sabot, puis, comme le sculpteur devant le marbre, il ébauchait ; tous ses travaux sont encore devant mes yeux.

Sur le billot à trois pieds, la large hache à fer plat et à manche tors taillait le plan de la semelle, arrondissait le dessus, arrachait l'arrière, indiquait la pointe. Un trait de scie limitait le talon. La hachette à fer courbe le dégagait, puis à petits coups elle attaquait le modèle de la pointe, la cambrure du talon, le méplat où l'on allait creuser. Le bœuf tournait docile, offrait ses faces à l'outil : on voyait naître la forme et l'on comprenait que la sculpture est le plus simple des arts.

.... Chaque sabotier avait sa façon, qui signait son ouvrage. On reconnaissait l'un à sa rude gaucherie, l'autre à ses becs en galoches, un troisième à son galbe étriqué. Mon sabotier, lui, liait le bec au talon par un beau jeu de courbes pleines, modelait la semelle sur la cambrure du pied et festonnait le bord en accolade. Quelle que soit la façon, d'ailleurs, le prix était fait : vingt sous pour les hommes, quinze pour les femmes et dix pour les enfants...

J. CRESSOT (Le pain au lièvre), (Stock).

### La vie des ouvriers d'usine

Sous des hangars tonnants et lourds,  
Les nuits, les jours,  
Sans air ni sans sommeil,  
Des gens peinent loin du soleil :  
Morceaux de vie en l'énorme engrenage,  
Morceau de chair fixée, ingénierusement,  
Pièce par pièce, étage par étage ;  
De l'un à l'autre bout du vaste tournoiement.  
Leurs yeux sont devenus les yeux de la machine,  
Leur corps entier : front, col, torse, épaules, échine,  
Se plie aux jeux réglés du fer et de l'acier ;  
Leurs mains et leurs dix doigts courent sur des claviers  
Où cent fusées de fil tournent et se dévident ;  
Et mains promptes et doigts rapides  
S'usent si fort,  
Dans leur effort  
Sur la matière carnassière,  
Qu'ils y laissent à tout moment,  
Des empreintes de rage et des gouttes de sang.

E. VERHAEREN, (Les villes tentaculaires. La plaine).

### Les usines

Rectangles de granit et monuments de briques,  
Et longs murs noirs durant des lieues,  
Immensément par les banlieues,  
Et sur les toits, dans le brouillard, aiguillonnées  
De fers et de paratonnerres,  
Les cheminées,  
Se regardant de leurs yeux noirs et symétriques ;  
Par la banlieue, à l'infini,  
Ronflent le jour, la nuit,  
Les usines et les fabriques,  
Ici, sous les grands toits où scintille le verre,  
La vapeur se condense en force prisonnière,  
Des mâchoires d'acier mordent et fument ;  
De grands marteaux monumentaux  
Broient les blocs d'or sur des enclumes,  
Et dans un coin, s'illuminent les fontes  
En brasiers tors et effrénés qu'on dompte.

E. VERHAEREN, (Les Villes tentaculaires).

**Chef des travaux** (directeur des Ateliers). — Leur recrutement s'avère difficile si l'on constate le nombre important de postes vacants, 30 environ pour 1947-1948. Aussi bon nombre de P.T.A. sont-ils délégués chefs des travaux et cette solution n'est pas sans soulever maintes difficultés. La difficulté du concours et surtout la faiblesse des traitements (échelle 15 a) semblent être les causes principales de cette crise de candidats.

#### B. — Personnel des Ateliers dans les Ecoles nationales d'Arts et Métiers

Ce personnel comprend :

Des professeurs techniques, chefs d'atelier ;

Des professeurs techniques adjoints, sous-chefs d'atelier ;

Des P.T.A. de C.T. détachés dans E.N.A.M. (voir « Ecole et Education » de juillet 1947).

Tout ce personnel est placé sous l'autorité d'un ingénieur sous-directeur. Le recrutement des P.T. et P.T.A. se fait par concours national qui attire un nombre raisonnable de candidats. Celui réservé aux P.T. est plus déserté, notamment pour

les ateliers « Forge et Fonderie ». En effet l'industrie offre aux candidats P.T. des situations bien plus avantageuses. L'admission sur titre des ingénieurs A.M. comme P.T.A. ne paraît pas normale. En effet le concours doit être l'unique voie menant au titre et d'autre part on a peu de chances de trouver des ingénieurs ayant une formation pratique suffisante, car à leur sortie de l'école ils se dirigent rarement vers les travaux d'atelier. Or la formation pratique est indispensable.

Quant au recrutement des P.T., d'ailleurs très difficile, il semble que le concours n'attache pas aux épreuves pratiques une importance suffisante, en particulier pour les Ateliers de Mécanique, Forge, Fonderie. Il serait peut-être bon d'envisager un concours réservé uniquement aux P.T.A. pour permettre aux meilleurs parmi ceux-ci d'accéder au titre de P.T.

**N. B.** — Nous serons heureux de recevoir vos critiques. Adressez-vous pour :

L'enseignement général à Salvaire, 10, rue de l'Ecu, Reims;

L'enseignement pratique C.T. à Merlet, C.T. de Belfort.

E.N.A.M. à Valette, E.N.A.M. d'Angers.

# COMMENT CLASSEZ NOS FICHES ET NOS DOCUMENTS

#### Utilité d'une classification.

Pour peu que votre bibliothèque soit garnie, vous avez mille recherches à faire pour retrouver un livre dans la masse des autres.

Les numérotter ? C'est une solution ; mais elle fait voisiner des livres très différents. Et puis il vous faudra parcourir la liste des numéros pour trouver le livre cherché, et si la liste est longue...

Vous conservez des photos, des coupures de journaux, des documents de diverses natures. Les mettre en vrac c'est les perdre à jamais, en tout cas les ensevelir. Pour les conserver, les avoir sous la main, être assuré de les retrouver en peu de temps, il est nécessaire qu'ils soient classés selon une méthode pratique.

Pour travailler efficacement il faut de l'ordre.

Qui dit ordre, dit rangement, classement.

Le classement alphabétique n'est ni logique ni pratique.

La seule méthode de classement qui soit logique c'est celle qui consiste à grouper les connaissances par affinité dans un certain nombre de rubriques peu nombreuses.

S'inspirant de ce principe, la classification décimale est un système particulièrement ingénieux. Inventée à la fin du 19<sup>e</sup> siècle par un américain, Melvil Dewey, sa destination première était le rangement des bibliothèques, mais elle peut être utilisée pour tout classement.

#### Principe de la classification décimale :

L'ensemble des connaissances humaines est divisée en 10 parties, numérotées de 0 à 9. Nous avons adopté les divisions suivantes, généralement admises par les divers systèmes de classification décimale en usage :

- 0 Généralités.
- 1 Philosophie.
- 2 Religions.
- 3 Sciences sociales.
- 4 Langues.
- 5 Sciences pures.
- 6 Sciences appliquées : travail humain.
- 7 Beaux arts.
- 8 Littérature.
- 9 Histoire, Géographie, Biographie.

Ces 10 parties sont à leur tour subdivisées chacune en 10 autres parties. Exemple :

5 Sciences pures .....	0 Généralités.
	1 Mathématiques.
	2 Astronomie.
	3 Physique.
	4 Chimie.
	5 Géologie et géographie physique.
	6 Paléontologie.
	7 Biologie.
	8 Botanique.
	9 Zoologie.

Lorsque l'on voudra numérotter une étude sur l'astronomie par exemple, on écrira d'abord un 5 pour indiquer qu'elle fait partie des sciences pures, et on fera suivre ce chiffre d'un 2 puisque dans cette partie du savoir l'astronomie a le numéro 2.

Donc l'astronomie se notera : 52.

Et le tableau devient :

5 Sciences pures .....	50 Généralités sur les sciences pures.
	51 Mathématiques
	52 Astronomie.
	53 Physique.
	54 Chimie.
	55 Géologie, Géographie physique.
	56 Paléontologie.
	57 Biologie.
	58 Botanique.
	59 Zoologie.

Supposons maintenant que nous voulions numérotter pour le classer un document se rapportant à la géométrie. Nous pouvons déjà écrire 51 puisque la géométrie fait partie des mathématiques. Mais celles-ci comprennent plusieurs disciplines. Nous pouvons donc, par analogie avec ce qui a déjà été fait établir le tableau suivant :

51 Mathématiques .....	510 Généralités sur les mathématiques.
	511 Arithmétique
	512 Algèbre
	513 Géométrie
	514 Trigonométrie
	515 Géométrie descriptive
	516 Géométrie analytique
	517 Calcul différentiel et intégral
	518 Procédés divers de calcul
	519 Calcul des probabilités

## L'atelier de laminage

Nous entrons dans la galerie des laminoirs. Des serpents rouges courrent par terre, les uns minces comme des ficelles, les autres gros comme des câbles. On dirait ici des vers de terre démesurés, et là-bas des bras effroyables. Car ici on fait des fils de fer, et là-bas des rails pour les trains. Des hommes, les yeux couverts d'une toile métallique, les mains, les bras et les jambes enveloppés de cuir, jettent dans la bouche des machines l'éternel morceau de fer ardent. La machine le saisit, le tire, l'allonge, le tire encore, le rejette, le reprend, l'amincit toujours.

Lui, le fer, il se tortille, comme un reptile blessé, semble lutter, mais cède, s'allonge encore, s'allonge toujours, toujours repris et toujours rejeté par la machoire d'acier.

GUY de MAUPASSANT

## Dans la mine

Les quatre mineurs venaient de s'allonger les uns au-dessus des autres, sur toute la montée du front de taille. Séparés par les planches qui retenaient le charbon abattu, ils occupaient quatre mètres environ de la veine ; et cette veine était si mince, épaisse à peine en cet endroit de cinquante centimètres, qu'ils se trouvaient là comme aplatis entre le toit et le mur, se traînant des genoux et des coudes, ne pouvant se retourner sans se meurtrir les épaules. Ils devaient, pour attaquer la houille, rester couchés sur le flanc, le cou tordu, les bras levés et brandissant de biais le pic à manche court.

Emile ZOLA.

## Les verriers

Au centre de chaque rotonde grondait un four. Perchés sur une galerie de brique et de fer, les verriers s'agitaient lentement dans une lumière d'incendie. Ils retraient de l'ouvreau leur canne à l'extrémité incandescente et ils soufflaient, défigurés par l'effort. Nul cri, nulle parole : la bouche humaine, ici, n'a pas trop de tout son vent. Des enfants recueillaient les cannes fleuries d'une bouteille rouge sombre et les plaçaient sur leur épaulement, comme un fusil. Eux non plus ne parlaient pas et ils marchaient avec une lenteur calculée : le verre est fragile. L'activité de toutes ces créatures était terrible, contenue, comme enchaînée. Par-dessus le râle des fours, on percevait le crépitement des bouteilles manquées qui se brisaient en refroidissant dans les cuves. Ma mère disait en m'entraînant et en frissonnant : « Toi, tu n'iras pas à la verrerie, tu n'es pas assez fort ».

Georges DUHAMEL.

## Travail à la chaîne

De longues files d'ouvriers. Les uns posent un écrou, d'autres serrent une vis, les troisièmes comptent les ailes, les quatrièmes peignent des jantes. L'homme lève la main puis la baisse. La machine est pressée...

L'ouvrier ne sait pas ce que c'est que l'automobile. Il ne sait pas ce que c'est le moteur. Il prend un boulon et il place un écrou. S'il perd dix secondes, la machine s'en ira plus loin. Il restera avec son boulon dans la main.

Dix secondes, c'est beaucoup et c'est bien peu. Il doit saisir un boulon et placer un écrou. En haut, à droite, demi-tour, en bas. Il le fait des centaines, des milliers de fois. Il le fait huit heures de suite. Il le fait toute sa vie. Il ne fait que cela.

Ilya EHRENBURG.

## Le gros marteau-pilon du Creusot

Et toujours un coup formidable et régulier dominant le tumulte des roues, des chaudières, des enclumes, des mécaniques de toutes sortes, fait trembler le sol. C'est le gros pilon du Creusot qui travaille.

Il est au bout d'un immense bâtiment qui en contient dix ou douze autres. Tous s'abatent de moment en moment sur un bloc incandescent qui lance une pluie d'étincelles et s'aplatit peu à peu, se roule, prend une forme courbe, ou droite, ou plate, selon la volonté des hommes.

Lui, le gros, il pèse cent mille kilos et tombe, comme tomberait

une montagne, sur un morceau d'acier rouge plus énorme encore que lui. A chaque bloc, un ouragan de feu jaillit de tous les côtés, et l'on voit diminuer d'épaisseur la masse que travaille le monstre. Il monte et redescend avec un facilité gracieuse, mû par un homme qui appuie doucement sur un frêle levier ; et il fait penser à ces animaux effroyables domptés jadis par des enfants, à ce que disent les contes.

Guy de MAUPASSANT.

## L'usine d'automobiles

L'usinage est exécuté par des machines perfectionnées et des tours dont la marche est presque toujours automatique. Un ouvrier suffit pour la surveillance de deux ou trois de ces engins et l'on ne peut manquer de s'émerveiller à voir comment, entre ces griffes d'acier, la pièce à raboter, à rogner, à polir, prend forme et tourne au milieu des jets d'huile destinés à éviter l'échauffement. Depuis les plus grosses pièces jusqu'aux plus petits boulons, tout se fait ainsi avec le minimum de main-d'œuvre et la plus grande économie de temps. Après vérification, les pièces vont à l'atelier de montage où l'on voit, en quelques minutes, l'auto naître et prendre forme.

G. GONTARD.

## LA BOITE AUX LETTRES

Mlle D... me demande ce que je pense

« Du projet de la Commission ministérielle sur la Réforme de l'Enseignement ».

Maintenant qu'il a été publié, je serais heureux, moi aussi, de savoir ce qu'en pensent mes collègues...

Notre camarade C... de Moselle venu à Paris pour les fêtes de fin d'année a connu un retour mouvementé.

« Je suis rentré avec le dernier train mis en circulation. Un voyage épique ! Les wagons roulaient dans l'eau pendant plus de 40 km. Quelques heures plus tard, plusieurs ponts étaient emportés. Nous nous souviendrons de cette journée ! »

Nous le concevons...

Ceci nous fait penser aux nombreux collègues qui ont dû être victimes des récentes inondations. Que cette Boîte aux lettres me soit l'occasion de me faire l'interprète de tout le S.G.E.N. pour les assurer de notre profonde sympathie.

R. B... de Paris, nous fait parvenir le « Journal mensuel des jeunes élèves » de son école de garçons. Je l'en remercie. J'y ai lu une série de textes libres dont un fort vivant intitulé « A la piscine » et même des poésies dont voici un exemple :

Voici l'hiver : déjà la terre  
Se couvre d'un épais tapis.  
Le beau petit oiseau se serre  
Frileusement dans son abri.  
Un enfant près du feu  
Sommeille comme un roi.  
Ses parents sont heureux,  
Dehors le chien aboie.

Alain LEGAL, 11 ans.

C'est tout pour aujourd'hui... Mon courrier s'amenuise...

R. P.

*Sauf extrême urgence, adressez à  
votre Secrétariat académique les lettres  
destinées au Secrétariat national.*

Et nous pouvons continuer ainsi indéfiniment la subdivision. Dans l'arithmétique, par exemple, la théorie des fractions aura le numéro 4 et se notera : 511. 4

Il n'y a donc aucune limite à la subdivision. Il suffit d'ajouter un chiffre pour avoir une précision plus grande.

On comprend pourquoi la classification a été appelée décimale : parce que chaque chiffre mis à droite d'un autre représente une des 10 subdivisions de cet autre. Exactement comme si le nombre était décimal (Exemple : 0, 51 mathématiques — 0, 513 géométrie). C'est pourquoi on ajoute des nouveaux chiffres à droite, et non à gauche des premiers.

#### Limite de la numérotation. Classement alphabétique.

On pourrait évidemment pousser à l'extrême la subdivision et arriver à trouver un indice numérique de classement pour une question de détail, si fouillée soit-elle...

Après des années d'expérience nous sommes arrivés à cette conclusion que l'usage de tables de classement détaillées se révèle délicat et même fastidieux pour ceux qui ne sont pas des professionnels comme le sont par exemple les bibliothécaires. Nous avons donc été amené à limiter la numérotation à quelques chiffres (3 en général, 4 ou 5, mais rarement) et à utiliser conjointement à la classification décimale, le classement alphabétique.

La culture des céréales et des plantes herbacées par exemple a pour indice de classement 633. Au lieu de numérotier :

- 633.1 Céréales.
- 633.2 Plantes fourragères, etc....

nous avons préféré subdiviser l'indice 633 en le faisant suivre de l'indication de la culture, et en utilisant ainsi, dans le détail de l'indice 633, la classification alphabétique. Nous avons rangé ainsi diverses fiches portant toutes l'indice 633.

- 633 Blé, culture du blé.
- 633 Céréales, culture des céréales.
- 633 Lin, culture du lin.
- 633 Orge, culture de l'orge
- 633 Soja, culture du soja.
- etc...

Ainsi la classification que nous avons établie comporte un nombre assez réduit de numéros classificateurs. Chaque utilisateur d'une semblable classification peut, à loisir, soit subdiviser lui-même à nouveau tel ou tel indice, soit (et c'est ce que nous lui conseillons vivement de faire) utiliser la subdivision alphabétique. Cette dernière façon de faire a l'avantage de limiter le nombre des rubriques et d'obliger un certain groupement par centre d'intérêt. C'est ainsi par exemple que, sous l'indice 633-blé nous classons tout ce qui concerne la culture du blé, le battage, la meunerie, la boulangerie, la pâtisserie etc...

Si l'on veut malgré tout subdiviser une rubrique déjà classée alphabétiquement on peut le faire de cette façon :

- 633 - Blé - Battage.
- 633 - Blé - Moisson.
- 633 - Blé - Pain.
- 633 - Blé - Pâtisserie, etc...

#### Différents signes employés.

1<sup>o</sup>) Le point. Sert à séparer en tranches de trois chiffres les nombres classificateurs pour en faciliter la lecture.

Exemple : 362.3.

2<sup>o</sup>) Le tiret - Il marque la subdivision et est employé pour séparer un indice numérique de ses subdivisions alphabétiques.

Exemple : 633 - Blé.

3<sup>o</sup>) Les parenthèses (...) Servent à encadrer le numéro des pays dans lesquels l'étude est faite, (chaque pays ayant un numéro bien défini). Leur rôle est donc géographique.

Exemple : 75, la peinture.

(44) La France.

75 (44) la peinture en France.

4<sup>o</sup>) Les guillemets « » Servent à encadrer la date à laquelle a eu lieu l'événement que l'on classe. Leur rôle est donc chronologique.

Exemple : 90 (44) histoire de France.

90 (44) « 1789 » histoire de France en 1789.

#### Ordre de classement.

Voici les règles à observer pour le classement :

— On classe du plus petit au plus grand, (0 avant 1, 6 avant 9), et de A à Z (B avant P, R avant W).

— On considère successivement les différents chiffres et lettres à partir de la gauche. Exemple : 526 avant 538.

— Dans une même subdivision, les nombres les premiers classés sont ceux qui ont le moins de chiffres : le général se classe en effet avant le particulier.

Exemple : 5 se classe avant 54. 541 se classe avant 541.4.

#### Remarque importante.

Les indications géographiques (...) et chronologiques (...) peuvent en théorie être appliquées à tout document à classer. C'est ainsi qu'une gravure représentant la métallurgie du fer peut se classer ainsi :

669 - Fer (44) « 1945 » (Ce qui veut dire : métallurgie du fer, en France en l'année 1945).

Toutefois ces indications géographiques et chronologiques ne sont pas indispensables et alourdissent les indices de classement. Pratiquement elles ne sont utilisées que pour classer les documents strictement géographiques ou historiques.

Exemple : 91 (44 - Alsace) Géographie de l'Alsace.  
90 (44) « 1789 » Histoire de France en 1789.

#### Où écrire le nombre classificateur.

Il s'écrit en haut et à gauche du document à classer puisque toute subdivision nouvelle, si elle s'impose, sera indiquée par un chiffre, à droite du nombre primitif ; il est donc nécessaire de laisser de la place pour cela.

Ecrire toujours ce nombre au crayon, afin de pouvoir l'effacer s'il y a erreur ou si on désire changer le document de place.

#### Pratiquement.

Pour commencer ne classer que suivant les 10 grandes divisions. Puis prendre tous les documents d'une même division et les classer alors suivant les divisions connues. Si besoin est prendre alors les documents d'une subdivision et les classer à l'intérieur de cette subdivision.

Il s'agit en somme de trouver le premier chiffre de gauche, puis le deuxième, puis le troisième, etc...

Par la suite, lorsque vous aurez une connaissance approfondie de votre classification, vous classerez directement au numéro connu sans hésiter.

#### Table des 100 premières divisions.

Nous publions aujourd'hui les grandes divisions de la classification que nous utilisons depuis plus de 10 ans. Dans les prochains numéros d'Ecole et Education nous publierons les détails de chacune des subdivisions publiées aujourd'hui.

#### 0 GENERALITES.

00 Questions préliminaires : science, écriture, savants, civilisation en général.

01 Bibliographie : catalogues des bibliothèques et des librairies.

02 Organisation des bibliothèques. Lecture et travail intellectuel.

03 Encyclopédies.

04 Lettres. Correspondance. Brochures diverses.

05 Revues à caractère général. Almanachs. Annuaires. Livres pour enfants. Livres d'étrangers. Albums illustrés. Curiosités et anecdotes.

06 Sociétés savantes, académies, expositions, musées.

07 Journaux. Journalisme.

08 Publications officielles. Journaux officiels.

09 Manuscrits. Livres rares et précieux.

#### 1 PHILOSOPHIE.

10 Généralités sur la philosophie. Œuvres des philosophes.

11 Classification générale des sciences. Cosmologie. Métaphysique générale.

12 Infini, univers, causalité et finalité.

13 Rapports de l'âme et du corps ; troubles de l'esprit, occultisme, hypnotisme, sommeil et songes etc...

14 Systèmes philosophiques : idéalisme, matérialisme etc...

15 Psychologie.

16 Logique et dialectique.

17 Morale.

18 Sans attribution.

19 Sans attribution.

#### 2. RELIGION.

20 Généralités. Ouvrages généraux sur la religion.

21 Religion naturelle.

22 Ecriture sainte.

23 Dogmes.

24 Pratiques religieuses. Dévotion. Spiritualité.

- 25 Vie paroissiale. Œuvres paroissiales.  
 26 L'église. Organisation. Culte. Catéchisme. Associations et œuvres.  
 27 Histoire de l'église chrétienne.  
 28 Eglises et sectes diverses de la religion chrétienne.  
 29 Religion diverses (Bouddhisme, mahométisme etc...) Mythologies.

#### 3. SCIENCES SOCIALES.

- 30 Généralités. Ouvrages généraux. Sociologie et sociographie.  
 31 Population et démographie. Statistiques.  
 32 Sciences politiques : formes et fonctions de l'Etat. Elections. Parlements. Partis politiques etc...  
 33 Economie politique et sociale : travail et travailleurs, économie politique, coopération, finances, production, distribution et consommation des richesses.  
 34 Droit. Législation. Jurisprudence.  
 35 Administration publique. Fonctionnaires. Armée.  
 36 Assistance Œuvres de bienfaisance. Assurances. Associations diverses.  
 37 Enseignement et éducation.  
 38 Communications et transport au point de vue économique. Fonds et mesures.  
 39 Costumes. Mœurs. Usages. Folklore.

#### 4. LANGUES.

- 40 Origine et philosophie des langues. Langues universelles. Espéranto.  
 41 Linguistique (généralités, l'étude de chaque langue étant reportée aux numéros suivants).  
 42 Anglais.  
 43 Allemand et langues germaniques.  
 44 Français.  
 45 Italien et roumain.  
 46 Espagnol et portugais.  
 47 Latin.  
 48 Grec.  
 49 Autres langues.

#### 5 SCIENCES PURES.

- 50 Généralités sur les sciences. Catalogues scientifiques.  
 51 Mathématiques.  
 52 Astronomie.  
 53 Physique.  
 54 Chimie.  
 55 Géologie et géographie physique.  
 56 Paléontologie.  
 57 Sciences biologiques. Evolution.  
 58 Botanique.  
 59 Zoologie.

#### 6 SCIENCES APPLIQUEES. TRAVAIL HUMAIN.

- 60 Généralités. Ouvrages généraux. L'ouvrier et l'artisan.  
 61 Médecine et hygiène.  
 62 Travaux de l'ingénieur. Mécanique. Routes, ponts, mines, etc....  
 63 Agriculture.  
 64 Economie domestique.  
 65 Commerce, communications et transports (leur organisation).  
 66 Industries chimiques : produits chimiques, aliments et boissons, carburants, teintures, métallurgies, industries céramiques.  
 67 Industries diverses : bijoux, coutellerie, bois, peaux, papier, textiles, caoutchouc et produits similaires.  
 68 Métiers divers : horlogerie, forge, quincaillerie, serrurerie, corronnerie, couture etc...  
 69 Construction des bâtiments.

#### 7 BEAUX ARTS.

- 70 Généralités. Histoire de l'art. Esthétique. Philosophie de l'art. Styles.  
 71 Urbanisme. Paysages. Jardins.  
 72 Architecture civile et religieuse.  
 73 Sculpture. Orfèvrerie.  
 74 Dessin. Arts décoratifs.  
 75 Peinture.  
 76 Gravure.  
 77 Photographie. Cinéma.  
 78 Musique.  
 79 Divertissements. Jeux et sports.

#### 8 LITTÉRATURE.

- 80 Généralités. Théories littéraires. Philosophie de la littérature. Rhétorique. Histoire littéraire.  
 81 Littérature américaine.  
 82 Littérature anglaise.  
 83 Littérature allemande.

- 84 Littérature française.  
 85 Littérature italienne et roumaine.  
 86 Littérature espagnole et portugaise.  
 87 Littérature latine.  
 88 Littérature grecque.  
 89 Littérature des autres langues.

#### 9 HISTOIRE. GEOGRAPHIE. BIOGRAPHIE.

- 90 Histoire : généralités, philosophie de l'histoire. Sciences de l'histoire. Histoire de la civilisation et histoire des divers pays.  
 91 Géographie : explorations, voyages, découvertes, géographie historique, cartes, plans, atlas, géographie des différents pays.  
 92 Biographies. Généalogie.  
 93 Sans attribution.  
 94 Sans attribution.  
 95 Sans attribution.  
 96 Sans attribution.  
 97 Sans attribution.  
 98 Sans attribution.  
 99 Sans attribution.

A. P.

## Préparation du Congrès

Quelques précisions au sujet du rapport sur la formation des maîtres du Second degré.

Etant donné l'ampleur de la question, nous n'aborderons au Congrès de 1948 que les chapitres suivants :

- Classes préuniversitaires ou de propédeutique.
- Licences.
- Question de la polyvalence.

Réservant pour une autre année :

— Le certificat d'aptitude à l'enseignement dans les collèges ;

- Le diplôme d'études supérieures ;
- L'agrégation.

Bien que la question de la polyvalence se pose surtout à propos du certificat d'aptitude à l'enseignement dans les collèges, nous demandons à nos collègues de prendre position dès maintenant sur cette question qui peut avoir des répercussions sur l'organisation de la propédeutique et de la licence.

La préparation du rapport sur ces trois questions ne peut pas être confiée à un seul collègue qui ne serait vraiment compétent que dans sa spécialité. Ce rapport sera donc l'œuvre d'une petite équipe de professeurs de l'enseignement supérieur et du Second degré.

La question des classes préuniversitaires a été présentée dans le numéro de novembre 1947 d'*'Ecole et Education'*, celles de la polyvalence et des différentes licences dans les numéros de décembre et de février, dont divers contretemps ont malheureusement retardé la parution.

Indépendamment de cette question de la Formation des maîtres, nous vous rappelons que la Commission pédagogique étudie, cette année, l'enseignement de l'histoire. Que ceux que la question intéresse et qui ont des observations à formuler le fassent sans tarder en écrivant à R. Perrin, 4, avenue de Vorges, Vincennes (Seine).

## Livres reçus

### Autour des langues

**Tras el Pirineo**, par Duviols et Villégier, (chez Haltier). Première et deuxième année d'espagnol. Deux volumes. Leçons comprenant : vocabulaire avec exercices de conversation, grammaire et conjugaison avec exercices ; textes tirés d'auteurs modernes.

**Résumé et compléments de grammaire allemande**, par M. Bouchez, (chez E. Belin).

**Sorte de résumé, comprimé de grammaire allemande présenté sous forme de tableaux**.

**L'Allemand au Baccalauréat**, par O. Scheid, (chez Vuibert), 100 francs.

Quarante versions d'examen traduites et commentées.

**Le devoir d'Anglais**, par M. Coué, (chez Didier).

Manuel pratique pour la quatrième et la troisième.

Conseils pour les devoirs. Grammaire. Exercices. Thèmes et versions.

### Autour des enseignements spéciaux

**Précis de natation scolaire**, par E. Schoebel, (chez Bourrelier), 80 francs.

Guide pratique donnant les indications essentielles pour organiser, diriger, animer de façon méthodique l'enseignement collectif de la natation. Nombreux croquis.

**Gymnastique éducative**, par Louis Charrière, (chez Bourrelier), 180 francs.

Guide clair pour la conduite de leçons progressives pour les différents âges. Conseils pédagogiques. Etablissement des programmes. 1.500 exercices présentés avec croquis.

**L'Enseignement du Chant et l'Education musicale**. Cahier de pédagogie moderne, (chez Bourrelier), 140 francs.

Synthèse des différentes questions touchant cet enseignement. Exposés théoriques. Nombreux articles pratiques relatant les expériences poursuivies aux divers degrés de l'Enseignement. A signaler particulièrement un article très documenté concernant l'école primaire.

### Les sciences

**Zoologie-Botanique**, par M. Orié, (cinquième), (chez A. Hatier). Veut surtout apprendre à observer puis éduquer le jugement. Chaque leçon est centrée sur la monographie détaillée d'un animal ou d'une plante et accompagné d'un court complément sur les animaux ou plantes du même groupe. Illustration très nette.

**Les sciences au cours moyen 1 et 2**, par Carron et Dirand, (chez A. Hatier).

Souci de simplicité. Appel constant à l'activité personnelle des élèves. Exercices pratiques d'application. Illustration par croquis simples et clairs.

**Sciences appliquées**, par Orié, Carron, Dirana, Trihoreau. Fin d'études (écoles rurales), (chez A. Hatier).

Souci de développer les qualités intellectuelles (observations, jugements), pratiques (applications) et morales (mise en valeur de la difficulté et de la noblesse des diverses activités manuelles). Travaux pratiques. Observations personnelles.

R. P.

**35 à 40.000 fr. par mois**

Salaire officiel du Chef Comptable  
Préparez chez vous, vite, à peu de frais

**LE DIPLOME D'ÉTAT**

Demandez le Guide gratis, N° 634

**ECOLE PRÉPARATOIRE D'ADMINISTRATION**

75<sup>e</sup> année

4, RUE DES PETITS-CHAMPS

PARIS

**H. MIGNOT. — L'AUTORITÉ LIBERATRICE**, Les éditions sociales françaises, 7, rue Jadin, Paris.

Après une courte introduction traitant de la formation technique de l'éducateur, le second chapitre est consacré à l'examen des bases psychologiques sur lesquelles se fondent les différentes méthodes d'éducation.

L'essentiel est clairement exposé, appuyé de citations bien choisies et présentées avec un effort d'impartialité et d'objectivité, bien que l'auteur se révèle tout au long de l'ouvrage partisan fervent des méthodes d'autorité.

Le troisième chapitre nous introduit au sein du « procès de la mémoire ». Là encore, les lieux communs sont évités et les opinions fondées sur une recherche que l'on sent vaste et nourrie des plus solides références. Il faudrait citer de nombreuses pages pour montrer comment M. Mignon a écrit les poncifs tant répétés sur ces questions sans cesse à l'ordre du jour. Et c'est ce qui fait le mérite de son ouvrage. Mais la partie la plus remarquable de cette étude est consacrée au jeu et au travail, terrain sur lequel se rencontrent tous les théoriciens et qu'ils ne peuvent ignorer. Les analyses psychologiques exposées son très pénétrantes et condenses sans pour cela perdre de leur clarté. C'est pourquoi il est difficile de citer quelques passages qui, privés de leur contexte, perdraient de leur valeur.

Le problème de la volonté et de la sensibilité y est examiné en relation avec ses applications pédagogiques, sous un aspect nouveau. Les travaux de Claparède sont intelligemment utilisés pour servir d'arguments à la thèse maîtresse de l'ouvrage, qui conclut au primat de l'autorité.

Mais ce primat de l'autorité n'est pas défendu fanatiquement. M. Mignon ne refuse pas de composer avec les découvertes substantielles de la pédagogie fonctionnelle. Il est partisan d'une pédagogie des valeurs et pense qu'entre le caractère donné et la valeur à atteindre, il faut interposer l'éducateur.

Mais, ce qu'il veut, c'est, comme il l'explique au chapitre du « chien à l'homme », qu'on ne fasse pas seulement une éducation des réflexes. Surtout, qu'on « n'enferme pas l'enfant dans un mode d'activité qui le maintiendrait au niveau du chien ». Il veut qu'on « hausse l'enfant du plan de l'activité animale au plan de l'activité humaine, réfléchie et raisonnable, tendue délibérément vers les tâches austères ».

Tout pédagogue fervent d'une pédagogie des valeurs doit nécessairement envisager le problème de la contrainte et de la liberté dans l'éducation morale et c'est sous ce titre qu'au chapitre VI M. Mignon pousse et conclut son réquisitoire en faveur de l'autorité. Ici toujours contre Rousseau, il soutient « cette relation causale entre l'autorité et l'autonomie, l'une agent de l'autre » il cite Pecaut « L'autorité est l'ingrédient essentiel dans l'éducation, tout simplement parce que la volonté est l'élément essentiel dans le caractère ».

En conclusion, il faut dire que les problèmes abordés par l'auteur demanderaient de plus amples développements. Mais il a réussi à réunir dans son ouvrage assez de suggestions pour que ceux qui le liront, partant de cette étude générale, mais solide et vigoureuse, trouvent l'occasion d'éveiller en eux certaines réflexions judicieuses sur la brûlante question des méthodes nouvelles.

Charles HANRIOT

### L'ACTUALITÉ SCIENTIFIQUE A LA PORTÉE DE TOUS

Facilement à peu de frais  
En lisant chaque mois

### Sciences et Techniques pour tous

La grande Revue mensuelle de vulgarisation scientifique  
34 pages magnifiquement illustrées

#### SOMMAIRE DU NUMERO 15

- Les chemins de fer en miniature.
- L'âge de la Terre.
- Les matières plastiques.
- Les bois coloniaux.
- Le sulfate d'ammoniaque.
- Les usines modernes à baleines.
- Les vélocimètres et les motocyclettes.
- Les mécanismes du diagnostic médical.
- A travers Sciences et Techniques.
- Récréations mathématiques.

Abonnez-vous sans retard pour 350 francs par an  
à verser au C. C. P. « Le Cygne » Paris 1790-79  
ou mandat « Le Cygne », 11, rue Auber, Paris 9<sup>e</sup>

## TRAITEMENT

Classes	Soumis à retenue 6 %		Non soumis à retenue		Mensual apres découpage 6 %
	Trait.	Comp. prov.	Ind. spéci.	Vers. d'atte.	
	1-2-45	31-12-47	1-2-45	16-10-46	
C. except.	96.000	137.000	3.000	18.000	20.002
1 <sup>er</sup>	87.000	122.000	4.000	18.000	18.205
2 <sup>e</sup>	81.000	118.000	5.000	18.000	17.504
3 <sup>e</sup>	75.000	111.000	6.000	18.000	16.570
4 <sup>e</sup>	69.000	108.000	7.000	18.000	15.948
5 <sup>e</sup>	63.000	102.500	8.000	18.000	15.130
6 <sup>e</sup>	57.000	97.500	9.000	18.000	14.352
Stagiaire	48.000	94.500	5.000	15.000	12.828
Norm. 4 <sup>e</sup> a.	45.000	91.500		9.000	11.442

## UN EXEMPLE !

Instituteur 2<sup>e</sup> classe, C.C. 2<sup>e</sup> échelon, Paris, 3 enfants, salaire unique

	Traitem. annuel	Traitem. mensuel
1. Traitement 2 <sup>e</sup> classe .....	81.000	
C.C. 2 <sup>e</sup> échelon .....	6.000	
2. Complément provisoire .....	122.000	
	209.000	
3. Retenue 6 % pour pension .....	— 12.540	
	196.460	16.372
4. Indemnité spéciale dégressive ..	5.000	418
5. Versement d'attente .....	18.000	1.500
6. Indemnité de résidence calculée sur 209.000 .....	( 142.250 )	2.964
7. Majoration familiale de l'in- demnité de résidence .....	20.000	1.667
8. Supplément familial de traitement .....		1.229
	24.148	
9. Cotisation S.S. et Mutuelle .....	— 427	
	23.721	
10. Impôt céduinaire .....	— 499	
	23.222	
11. Allocations familiales et salaire unique .....	+ 10.500	
Total .....	33.722	

## Supplément familial de traitement mensuel

Classe	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants
C.E. ....	456	1.368	2.280	3.194
1 <sup>er</sup> ....	428	1.284	2.141	2.997
2 <sup>e</sup> ....	410	1.229	2.046	2.865
3 <sup>e</sup> ....	390	1.173	1.953	2.733
4 <sup>e</sup> ....	372	1.118	1.859	2.603
5 <sup>e</sup> ....	353	1.059	1.766	2.472
6 <sup>e</sup> ....	334	1.003	1.671	2.340
Stagiaire ....	300	900	1.500	2.100

## Indemnité de résidence pour instituteur célibataire

	Somme servant au calcul de l'indem- nité de résidence	ZONE DE SALAIRE AVEC ABATTEMENT DE :									
		0 % Paris	2 à 5 %	7 et 8 %	10 %	12 et 13 %	15 %	17 et 18 %	20 %	22 et 23 %	25 %
C. Ex.	148.250	3.089	2.472	2.161	1.854	1.545	1.235	926	617	309	
1 <sup>er</sup>	142.250	2.964	2.371	2.074	1.779	1.482	1.185	889	593	296	
2 <sup>e</sup>	139.500	2.906	2.325	2.035	1.743	1.453	1.163	872	581	291	
3 <sup>e</sup>	133.000	2.771	2.217	1.939	1.663	1.386	1.108	831	554	277	
4 <sup>e</sup>	128.500	2.677	2.142	1.874	1.608	1.339	1.071	803	535	268	
5 <sup>e</sup>	122.750	2.557	2.046	1.790	1.534	1.279	1.023	767	511	256	
6 <sup>e</sup>	117.250	2.443	1.954	1.710	1.466	1.222	977	733	489	244	
Stagiaire.	111.250	2.318	1.855	1.622	1.391	1.159	927	695	463	232	NEANT

## Majoration familiale de l'indemnité de résidence

ZONES DE SALAIRES	1 enfant	2 enfants	3 enfants	Par enfant en plus du 3 <sup>e</sup>
0 à 5 %.....	542	833	1.667	834
7 à 10 %.....	292	542	1.000	500
12 à 23 %.....	250	458	916	333
25 % .....	125	208	292	125

# Traitements des normaliens en stage de formation professionnelle

Décret n° 47.2338 du 17-12-47. (J. O. du 18-12-47). — Arrêté du 17-12-47. — Circulaire ministérielle du 18-12-47.

La qualité de fonctionnaire est reconnue aux élèves-maîtres en stage de formation professionnelle à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1947.

Du fait de leur qualité de fonctionnaires stagiaires ils reçoivent un traitement soumis à retenue pour pensions civiles et sont assujettis, en matière de congé (maladies, couches, longue durée), aux règles en vigueur pour les instituteurs titulaires.

## I. — Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 1947

	Net mensuel
a) Traitement soumis à retenue de 6 %	
Pour pensions civiles .....	45.000
Indemnité forfaitaire de cherté de vie .....	21.600
Versement d'attente (moitié de celui des titulaires) .....	9.000
Indemnité provisionnelle .....	23.400
Retenue pour Sécurité sociale, 1,25 %	8.025
	100
	7.925

b) Allocation spéciale forfaitaire 2.500 francs pour chacun des termes du 15 octobre et du 15 novembre 1947.

c) Ces émoluments entreront en ligne de compte pour le calcul des sommes à reverser par les élèves-maîtres en cas de rupture de l'engagement décennal.

### d) Pratiquement

L'économie retiendra chaque mois le montant de la pension soit 85 pour 100 de l'indemnité d'entretien.

Pour le quatrième trimestre 1947, le taux de l'indemnité étant 4.000 francs, l'économie retiendra :

$$4.000 \times 85 = 3.400 \text{ francs.}$$

100

Il versera à la fin de chaque mois 2.000 francs (au lieu de 500) pour faire face aux dépenses personnelles. La somme restante disponible constituera un pécule remis à la sortie de l'école en vue de faire face aux frais de première installation. Toutefois sur proposition du directeur, le recteur pourra autoriser l'économie à verser par anticipation des sommes prélevées sur le pécule, destinées à faire face à des dépenses indispensables d'entretien (linge, vêtements, chaussures) ou à titre exceptionnel à des dépenses imprévues (frais de stage, malades, déplacements, achat de livres...).

## II. — A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1948

a) Traitement .....	45.000
Complément provisoire .....	91.500
	136.500
Retenue 6 % pour pension ..	— 8.190
	128.310
Versement d'attente .....	+ 9.000
	137.310
Retenue Sécurité sociale ....	— 1.716
	135.594
Impôt cédulaire .....	— 3.900
	131.694

Soit mensuellement ..... 10.974

Se décomposant comme suit :

1 <sup>o</sup> Dépenses personnelles .....	2.000
2 <sup>o</sup> Indemnité d'entretien : 5.400 × 85 ..	4.590
	100
3 <sup>o</sup> Pécule .....	4.384

En raison des vacances du Jour de l'An et de Pâques, il ne sera perçu par l'école qu'un demi-mois de pension en janvier et en avril.

b) Il y a lieu de prévoir l'impôt sur le revenu calculé sur 131.600 à payer pour 1948 soit : 2.766.

## III. — Remarques

Le S.G.E.N. demande :

1<sup>o</sup> Que la somme de 2.000 francs prévue pour les dépenses personnelles en 1947 soit portée à 3.000 francs pour 1948.

2<sup>o</sup> Que les plus grandes facilités soient accordées par le recteur aux élèves-maîtres pour utiliser le pécule en cours d'année car, si l'idée du pécule n'est pas complètement absurde en période de stabilité des prix, il est absolument malhonnête d'obliger les élèves à économiser un capital qui en cette période d'inflation, aura perdu une partie de son pouvoir d'achat lorsque les élèves-maîtres le percevront.

## IV. — Paiement du pécule

Au début des grandes vacances.

## V. — BOURSES

Des élèves-maîtres préparant le concours d'entrée aux E.N.S. de Saint-Cloud, Fontenay et l'Enseignement technique. B. O. du 1-1-48.

Le taux des bourses sera fixé sous peu pour l'année 47-48. Taux prévu = bourse complète d'internat + bourse d'entretien de 30.000 francs.

En attendant les élèves-maîtres préparant les écoles ci-dessus bénéficieront d'une bourse complète d'internat, augmentée d'une bourse d'entretien de 6.000 francs pour le premier trimestre (octobre-décembre).

## CANADIENNES

### FIN DE SÉRIES 1947

Modèle « ARTISAN » : Vêtement d'USAGE, solide et chaud, en tissu marron, bonne qualité ; Fourrure intérieure MOUTON ; Col mouton marron.

**En réclame : 8.950 francs**

CANADIENNE « LUXE » : Fourrure intérieure MOUTON rasé PREMIER CHOIX, tannage très SOUPLE ; Tissu tolle qualité supérieure beige ou marron ; Empiècement dos et devant avec LISERÉS CUIR ; Poches bordées cuir ; Beau COL CHALE mouton, doré ou marron ; Vêtement ELEGANT, SOLIDE, confortable.

**Soldé : 10.950 francs**

EXPÉDITIONS DANS TOUTE LA FRANCE.

2 jours à l'essai — **Facilités de paiement**

LIVRAISON IMMEDIATE, RIEN A PAYER D'AVANCE. Expédition contre remboursement avec GARANTIE FORMELLE D'ECHANGE OU DE REMBOURSEMENT en cas de non convenance.

Mesures à donner : Tour de poitrine pris sur le veston. N'attendez pas LES HAUSSES en cours pour commander votre canadienne. Profitez de notre offre exceptionnelle qui vous fera ÉCONOMISER plusieurs MILLIERS de FRANCS.

**ARTISANS RÉUNIS LUGEIN (Haute-Savoie)**

# SECURITÉ SOCIALE ET MUTUELLES

Ces questions furent étudiées dans « Ecole et Education » (mai, juin, décembre 1947) ; des éléments nouveaux permettent de les reprendre. On connaît à présent les prestations en espèces que nous accordent la Sécurité sociale : allocation en cas de longue maladie, capital-décès, les prestations d'invalidité restant à définir ; chacun peut donc savoir quels compléments il peut demander à une mutuelle. On connaît le rôle laissé à la Mutualité dans le service des prestations en nature de la Sécurité sociale : elle doit créer des « sections locales de caisse primaire », le fonctionnaire étant obligatoirement affilié à une de ces sections sans être pour cela, tenu d'adhérer à la mutuelle créatrice. On connaît enfin l'attitude des diverses mutuelles de l'E.N. vis-à-vis de la M.G.E.N. : celles du premier degré se sont presque toutes intégrées dans la M.G.E.N., celles du second degré sont restées réticentes. Par ailleurs, il semble que parmi les mutuelles qui subsistent pour l'Education nationale, seule la M.G.E.N. accepte de monter des sections locales de caisses primaires. Dans ces conditions :

Pour toucher les prestations en nature de la Sécurité sociale, le fonctionnaire de l'Education nationale, qu'il fasse partie ou non de la M.G.E.N., sera affilié à la « section locale de caisse primaire » montée dans son département par la M.G.E.N. et gérée par un Comité élu à la proportionnelle par l'ensemble des inscrits à la section ;

Pour obtenir des compléments aux prestations : s'il est du premier degré, presque partout il devra adhérer à la M.G.E.N., puisqu'elle subsiste seule ; s'il est du second degré, il a le choix entre la M.G.E.N. et les sociétés qui n'ont pas fusionné.

#### La fusion des diverses mutuelles est-elle heureuse ?

Certes, une mutuelle unique a des moyens plus puissants que l'ensemble des mutuelles qu'elle remplace et la fusion évite la dispersion des efforts. Mais la fusion de toutes les mutuelles n'est pas sans inconvénients.

Même dans le cadre restrictif des ordonnances de 1945 formant statut de la mutualité, bien des systèmes financiers de mutuelles restent possibles. On peut concevoir une mutuelle qui, pour une cotisation modique, n'intervient que dans des cas exceptionnels : exemple, la Société de Secours mutuels de l'Enseignement secondaire, pour 200 francs par an, assure les risques longue maladie, invalidité, décès ; sa filiale, pour une cotisation supplémentaire, assure le risque chirurgie. On peut concevoir une mutuelle qui, pour une cotisation plus lourde, intervient plus souvent : c'est le cas de la M.G.E.N. qui, pour une cotisation de 1 % du traitement avec plafond de 2.040 francs par an, veut assurer la couverture de tous les risques, exceptionnels ou fréquents. Systèmes fort différents ! On peut, avec d'excellentes raisons, préférer l'un ou préférer l'autre. Pourquoi vouloir supprimer la possibilité de choisir ? S'il est raisonnable de fusionner les mutuelles dont les systèmes financiers sont analogues, il est souhaitable que subsistent des mutuelles offrant des systèmes financiers différents, pour que chaque fonctionnaire ait la possibilité de choisir le système mutualiste qui lui convient.

#### Prestations de la M.G.E.N.

##### Leur définition, d'après les statuts.

**Maladie.** — Prestations en nature : 80 % de ce que la Sécurité sociale laisse à la charge de l'assuré, dans la limite de son tarif.

Prestations en espèces : en cas de diminution ou de perte de traitement, la M.G.E.N. complète les sommes perçues au titre du traitement ou de la Sécurité sociale jusqu'à concurrence de la demi-somme du minimum vital et du dernier traitement soumis au précompte. Durée possible, 5 ans. Un supplément de 600 francs par mois par enfant à charge est accordé pendant 9 mois, à partir du 4<sup>e</sup> mois de la diminution de traitement.

**Invalidité.** — La M.G.E.N. peut compléter la pension d'invalidité jusqu'à concurrence de la pension d'ancienneté minimum.

**Maternité.** — 1.500 francs par naissance.

**Décès.** — 10.000 francs pour le décès d'un membre participant, 4.000 francs pour le décès d'un proche vivant sous son toit.

En outre, la M.G.E.N. prévoit des prêts d'honneur, des secours exceptionnels, des secours de première urgence, le développement d'œuvres sociales (sanatoria, dispensaires). En 1948, ses prestations les plus importantes vont représenter : prestations en nature, sauf chirurgie, 26 % du total des prestations ; chirurgie, 13 % ; naissance et décès, 10 % ; invalidité, 10 % ; prestations en espèces, 8 % ; œuvres sociales et sanas, 10 % ; les frais de gestion n'absorberaient que 6 %.

#### Importance de ces prestations.

**Maladie.** — Prestations en nature : en général la Sécurité sociale rembourse 80 % de son tarif ; la M.G.E.N. rembourse 80 % du reste, soit 16 % de ce tarif et alors sa prestation est le cinquième de celle de la Sécurité sociale. Ainsi, pour une consultation médicale, le tarif de la caisse étant presque partout 115 francs, la Sécurité sociale rembourse 92 francs et la M.G.E.N. 18 francs 40. On peut juger ces prestations minimales ; pour les frais que leur service entraîne.

Les prestations en espèces ont plus d'intérêt. Elles sont servies lorsqu'il y a diminution ou perte du traitement. Donc, à partir du quatrième mois de la maladie. La M.G.E.N. assure alors au malade la demi-somme du minimum vital et du dernier traitement soumis au précompte. Ce « minimum vital » était, en novembre, 7.000 francs par mois ; il doit être relevé en janvier. Le traitement est soumis au précompte jusqu'à concurrence de 17.000 francs par mois. La M.G.E.N. complétera donc ce que reçoit le fonctionnaire jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 12.000 francs par mois, dans les conditions suivantes :

a) Du quatrième au septième mois de maladie, le fonctionnaire est à demi-traitement.

Si son traitement mensuel est inférieur à 17.000 francs, la M.G.E.N. fournit 3.500 francs par mois ; si le traitement est compris entre 17.000 et 24.000 (demi-traitement entre 8.500 à 12.000), la M.G.E.N. complète à 12.000 ce demi-traitement ;

Si le traitement est supérieur à 24.000, la M.G.E.N. n'a pas à intervenir.

b) A partir du septième mois de maladie, le fonctionnaire n'a plus de traitement, la Sécurité sociale doit lui fournir les allocations de longue maladie dont le montant est défini par le décret du 24-10-47, mais la circulaire d'application n'a pas paru. Dans l'état actuel, la M.G.E.N. a la charge complète

de la demi-somme du minimum vital et de l'ancien traitement soumis au précompte, charge qui peut atteindre 12.000 francs par mois. Quand les allocations de longue maladie seront servies par la Sécurité sociale — la moitié de l'ancien traitement (les deux tiers s'il y a trois enfants à charge) avec plafond de 8.550 francs (11.400, s'il y a trois enfants à charge) — la M.G.E.N. aura une charge qu'il faut chiffrer sur chaque traitement particulier suivant le nombre d'enfants ; son ordre de grandeur est le demi minimum vital (3.500 francs par mois).

**Invalidité.** — On ne sait pas exactement ce que la Sécurité sociale apportera au fonctionnaire lorsque son statut ne lui donne rien. Au moins autant qu'à l'assuré ordinaire qui reçoit, suivant son état d'invalidité, une pension égale à 30 % ou 40 % de son salaire moyen des dix dernières années (avec retouches en cas de variation de l'ensemble des salaires). La pension minimum d'ancienneté est d'environ 50 % des derniers salaires ; on croit donc l'ordre de grandeur de l'apport de la M.G.E.N.

**Maternité et décès.** — Ces prestations ont un montant fixe, donc leur valeur relative diminue. Que représentent, maintenant, les 1.500 francs accordés par la M.G.E.N. pour une naissance à côté de la prime de maternité accordée par le Code de la famille pour une naissance survenant moins de 3 ans après la précédente (ordre de grandeur : 15.000 francs) ; que sont les 10.000 francs accordés pour le décès à côté du capital-décès égal à un an de traitement promis par la Sécurité sociale ? La M.G.E.N. n'est pas en cause ici. Les lois sur la maternité limitent les prestations que peuvent promettre les mutuelles. Mais il est visible qu'en deux ans ces prestations de montant fixe, ont perdu la moitié de leur valeur relative, donc leur intérêt a diminué.

**Oeuvres sociales.** — Là, s'exerce heureusement l'effort de la M.G.E.N., qui a repris à son compte les saines d'œuvres qui se sont intégrés à elle, et qui veut les développer.

#### Attitude de la M.G.E.N.

#### Recrutement de la M.G.E.N.

Il ne s'est pas fait dans la clarté.

Avant de savoir ce qu'il faut attendre d'une mutuelle, il faut connaître ce qu'on a, et les prestations de la Sécurité sociale ne sont connues que depuis peu. Comment, dans l'ignorance, choisir judicieusement un système mutualiste ?

Par surcroit, le rôle des mutuelles dans le service de la Sécurité sociale est longtemps resté imprécis ; certains ont espéré, en développant la M.G.E.N., participer à la gestion de la Sécurité sociale des fonctionnaires de l'E.N., or les « sections locales » que la M.G.E.N. va monter n'auront qu'un rôle comptable : transmission des fonds ; d'autres ont pu croire indispensable, vu l'imprécision des textes, de s'affilier à une mutuelle pour toucher leurs prestations de sécurité sociale, ce qui n'est pas.

En outre, ça et là, des pressions administratives, directes ou indirectes, ont aidé au recrutement dans le Pas-de-Calais, l'Inspection académique a considéré comme « adhérents » tous les instituteurs qui ne lui adressaient pas un « refus d'adhérer » ; dans ces conditions, le pourcentage d'adhérents dont se glorifie la M.G.E.N. n'est pas extrêmement probant.

Tout ceci est regrettable, parce que l'adhésion à une mutuelle devrait être un acte individuel, libre et parce que les sommes en jeu sont importantes : 1.500 à 2.000 francs par an, cela compte, c'est une somme dont on peut discuter l'emploi ; et, dans les temps difficiles que nous traversons, certains peuvent estimer que la Sécurité sociale leur assure une couverture suffisante et qui leur faut utiliser pour l'immédiat la totalité de leurs ressources.

#### La M.G.E.N. et les syndicats.

Les statuts de la M.G.E.N. la déclarent fondée « sous l'égide des sociétés mutualistes déjà existantes et des organismes syndicaux ressortissant aux personnels du ministère de l'Education nationale ». Le bulletin n° 1 de l'Union des

Syndicats du second degré (C.G.T.), plus précis, la déclare créée « sous l'égide de la Fédération de l'Education nationale et des sociétés mutualistes de l'enseignement ». C'est plus exact : le siège de la M.G.E.N. — 10, rue de Solférino, Paris — est celui de la F.E.N. ; les textes concernant la M.G.E.N. passent dans l'*« Enseignement public »*, organe de la F.E.N. ; au conseil d'administration provisoire de la M.G.E.N. figuraient 7 des 8 membres du bureau de la F.E.N. ; le S.G.E.N. n'était pas représenté.

Puisque les statuts de la M.G.E.N. la déclarent ouverte à tous les fonctionnaires de l'Education nationale — sans qu'il soit question d'appartenance syndicale — nous pensons que :

— Là où la M.G.E.N. fait entrer à ses conseils des représentants qualifiés des syndicats C.G.T., elle doit y admettre des représentants du S.G.E.N. ;

— Là où la M.G.E.N. déclare se placer uniquement sur le terrain mutualiste, il vaut mieux que les « mutualistes » qu'elle met en avant ne soient pas tous cégétistes.

Sinon les non-cégétistes font figuré d'adhérents de seconde zone.

Certains bureaux départementaux provisoires ont fait place au S.G.E.N. Au choix des bureaux définitifs, le problème s'est reposé. Se plaçant uniquement sur le terrain mutualiste, on pouvait s'entendre à l'amiable en associant sur une même liste des mutualistes de diverses tendances (Moselle, Seine) ; se plaçant sur le terrain syndical, l'élection du bureau à la proportionnelle assurerait à chaque tendance sa place (Doubs, Haut-Rhin). Mais est-il logique de faire gérer une mutuelle « ouverte à tous » par un conseil élu au scrutin majoritaire sur une liste « présentée par la F.E.N. » et comprenant, après « Monsieur l'Inspecteur d'Académie » (!) et des représentants des sociétés mutualistes, des représentants de la seule F.E.N. ? Ce fut pourtant le cas en Meurthe-et-Moselle. Même attitude négative dans le Pas-de-Calais. « Ecole et Education » de décembre y a fait allusion.

Le Congrès de la M.G.E.N. qui vient de se tenir à Paris (22, 23, 24 décembre) peut marquer une évolution. Dans tous ses débats, il s'est placé uniquement sur le terrain mutualiste ; il a élu un nouveau conseil d'administration où, parmi les représentants des départements, un membre du S.G.E.N. se trouve élu, preuve que sa tendance, pourtant bien connue, n'a pas été un obstacle à son élection. D'autre part, il a modifié ses statuts et précisé que les conseils d'administration des sections départementales seront élus dans les mêmes conditions que le conseil national — donc, au scrutin majoritaire. Nous n'aurons pas à regretter cette précision si les Congrès départementaux, agissant comme vient de le faire le Congrès national, se placent uniquement sur le terrain mutualiste et choisissent leurs élus pour leurs qualités de mutualistes et non pour leur étiquette syndicale.

GOUNON,

secrétaire de la section de Lille.

**RECOMPENSE** à personne indiquant locaux, toutes importances, à Paris, abandonnés par administration, et facilitant reprise à Société de Presse et de Publicité. — **URGENT.** — Ecrire : « LE CYGNE », 11, rue Auber — PARIS (IX<sup>e</sup>).

# Chronique des catégories et des sections

## Second Degré

### Professeurs adjoints

Une P. A. demandait notre intervention pour obtenir le rétablissement d'un poste de P. A. supprimé par la Commission de la guillotine, dans son établissement.

**Motif invoqué :** 2 des P.A. licenciées de l'établissement font des heures d'enseignement et n'assurent à elles deux qu'un seul service de surveillance. Donc, en fait d'avoir supprimé un poste, on en a pratiquement supprimé 2, et les P. A. restantes ont un service beaucoup plus lourd.

Faire rétablir le poste supprimé, en ce cas, est impossible. Mais les P. A. intéressées n'ont qu'à demander à leur chef d'établissement de se conformer à la circulaire aux chefs d'établissements du 20 octobre 1947 (p. 1097 du Bulletin de l'Education Nationale n° 31).

Cette circulaire leur demande de confier, si possible, des heures d'enseignement aux P. A. licenciés, mais d'informer le Ministère du nombre d'heures de surveillance qui restent ainsi non assurées, et de réclamer la création de postes de surveillants d'externat dans leur établissement.

L'esprit de la nouvelle législation est, en effet, de faire faire de l'enseignement aux P. A. licenciés, et de les remplacer pour le service de surveillance par des surveillants d'externat, recrutés sur place et sans titres, et qui seront, par suite, moins payés.

### P. A. chargés d'un service d'enseignement

Réponse de Monsieur le Directeur de l'Enseignement du Second degré à Monsieur Labigne, secrétaire du S.G.E.N pour l'Enseignement du Second degré :

« Vous avez bien voulu, par votre lettre du 8 décembre dernier, appeler mon attention sur la situation des professeurs-adjoints chargés d'un service d'enseignement.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que, dans la plupart des cas, les adjoints d'enseignement auront un service mixte (enseignement-surveillance) et que les allégements de service justifiés soit par la difficulté de l'enseignement soit par l'effectif des classes, doivent être recherchés dans une limitation du nombre d'heures d'enseignement, sans qu'au total le maximum de 36 heures puisse être diminué (1 heure d'enseignement comptant pour 2 heures de surveillance).

« Si, par suite de circonstances exceptionnelles, un adjoint d'enseignement est chargé d'un service complet d'enseignement, il bénéficiera des réductions de services qui, dans le passé, étaient consenties aux professeurs délégués rectoraux ».

G. MONOD

### B. O. DU SECOND DEGRÉ

B. O. - 18 DECEMBRE 1947.

Personnel : conditions de titularisation, circulaire 8-12-47.

A partir du 1<sup>er</sup> octobre 1947 ne pourront être nommés professeurs titulaires de l'enseignement du Second degré que les candidats admis aux concours de recrutement.

A dater du 1<sup>er</sup> octobre 1947 ne pourront être nommés professeurs « délégués, rectoraux ». Les jeunes maîtres seront nommés en qualité d' « adjoint d'enseignement délégué », et pourront assurer soit un service d'enseignement, soit un service mixte : enseignement et surveillance. Ils seront rétribués sur la base d'un adjoint d'enseignement de 6<sup>e</sup> classe.

Ceux qui, depuis octobre, ont été « délégués » pour la première fois reçoivent le traitement de professeur certifié de 6<sup>e</sup> classe, mais ne pourront être titularisés qu'en qualité d'adjoints d'enseignement.

B. O. 1<sup>er</sup> JANVIER 1948.

Bourses des élèves-maîtres préparant les concours d'entrée aux E.N.S. de Saint-Cloud, Fontenay et d'Enseignement Technique. Note de service du 13-12-47.

Concours de recrutement.

Programmes des concours d'entrée aux E.N.S. de Saint-Cloud et Fontenay, arrêté du 27-12-47.

Programme du certificat d'aptitude à l'éducation musicale arrêté du 13-12-47.

Indemnités pour heures supplémentaires. Décret du 19-12-47. Les nouveaux tarifs sont applicables au 1<sup>er</sup> octobre 1947.

Maîtres d'internat. Statut. Note de service 22-12-47.

B. O. - 8 JANVIER 1948.

Baccalauréat : Epreuve de deuxième langue étrangère de la section moderne. Circulaire 19-12-47.

Audiences dans les bureaux du Ministère. Circulaire du 13-12-47.

Les fonctionnaires des lycées et collèges désireux d'obtenir une audience doivent adresser une demande écrite et recevoir une convocation.

### A signaler dans « l'Education nationale »

27-11-47. Liste des cliniques et maisons de santé agréées par la Sécurité sociale.

18-12-47. Mouvement du personnel.

Article sur : le régime de sécurité sociale des fonctionnaires.

### Les effectifs du personnel de l'enseignement du second degré comparés à la population scolaire

Le nombre de fonctionnaires de l'Enseignement du second degré a augmenté entre 1938 et 1947 de 1.287 unités.

Dans les lycées et collèges, il faut en moyenne un professeur et demi par classe. L'augmentation d'effectif correspond donc à 858 classes supplémentaires soit (à 35 élèves par classe) à une augmentation de 30.030 élèves.

Or, depuis 1938, la population scolaire des établissements publics du second degré a augmenté de 38.000 unités (un accroissement parallèle a été constaté dans les établissements privés). Les chiffres sont les suivants :

Années scolaires 1937-38 : Lycées et collèges classiques : 268.269 E.P.S. et Collèges modernes : 89.264, soit 357.533 (non compris l'Algérie).

Année scolaire 1946-47 : Lycées et collèges classiques : 286.319. E.P.S. et collèges modernes 109.697, soit 396.016 (non compris l'Algérie).

Aussi l'effectif actuel du personnel est-il nettement inférieur aux besoins. Environ 1.650 classes ont un effectif dépassant 40, souvent 45 ou 50 élèves et devraient être dédoublées pour assurer un enseignement normal. Dans toutes les grandes villes, Paris, Marseille, Lyon, Bordeaux, Lille, etc..., les lycées refusent des inscriptions. On peut actuellement évaluer à 30.000 par an le nombre des élèves qui doivent s'inscrire, contre leur gré, dans les établissements privés, faute de trouver place dans les établissements de l'Etat.

(L'Education Nationale, 18 décembre 1947, p. 5).

## Premier Degré

### L'activité syndicale du premier degré

Les deux questions les plus importantes qui nous occupent actuellement sont celles du reclassement des élections aux commissions paritaires administratives nationales et départementales.

La première a été suivie par la Commission des traitements avec une attention dont on ne dira jamais assez ce qu'elle requiert de patience, de démarches de toutes sortes et de temps. La chronique qui lui est consacrée en donne une suffisante idée. Chacun sait que, en ce qui concerne le reclassement, si les parités de sommet que nous réclamions ont été obtenues, nous sommes loin des indices que nous avions proposé ; les points de départ ne nous ont jamais satisfait : ils sont beaucoup trop bas. Je ne reviendrai que pour mémoire sur ce qui est longuement expliqué par Rouxeville, à savoir qu'actuellement nous n'avons qu'un reclassement pour ordre, sans efficacité réelle. Il nous faut refuser la position gouvernementale qui ne compte réaliser ces parités que par paliers, ce qui demanderai deux ou trois ans... ou plusieurs... ou l'éternité.

Nous avons suivi le travail préparatoire du Premier degré, en ce qui regarde les élections paritaires administratives. Nous avons tenu au courant, au jour le jour, les secrétaires départementaux de l'état des travaux. A la date du 15 janvier, rien n'était prêt encore.

Voici quelles étaient alors les propositions en cours :

#### 1. — AU PLAN DEPARTEMENTAL : 2 projets.

**Premier projet :** a) Départements comportant moins de 1.200 maîtres : 5 représentants administratifs (I. A., directeur ou directrice des E. N., 3 I. P.) ; 5 instituteurs ou institutrices.

b) Départements comprenant plus de 1.200 maîtres : 6 représentants administratifs (I. A., directeur ou directrice des E. N., 4 I. A.) ; 6 instituteurs ou institutrices.

c) Seine : 15 administrateurs ; 15 instituteurs ou institutrices.

**Deuxième projet :** Les commissions administratives paritaires seront composées de la manière suivante :

— I. A., directeur et directrice des E. N., tous les I. P.

— Autant de délégués du personnel que de représentants de l'administration.

#### 2. — AU PLAN NATIONAL :

Les commissions administratives paritaires auprès du Premier degré seront fractionnées en commissions séparées :

a) Instituteurs (directeur de l'enseignement, 2 inspecteurs généraux, 2 inspecteurs académiques, 5 instituteurs).

b) Personnel des bureaux des Inspections académiques (directeur de l'E. N., 1 inspecteur général administratif, 1 inspecteur académique, 1 secrétaire d'inspection académique, 1 rédacteur, 1 commis).

c) Inspecteurs primaires (directeur du Premier degré, 1 inspecteur général, 1 inspecteur général de l'E. N., 1 inspecteur général des écoles maternelles, 1 inspecteur académique et 5 inspecteurs primaires).

d) Directeurs et directrices, professeurs et économies des

E. N. (dir. Premier degré, 2 inspecteurs généraux, 1 inspecteur général services administratifs, 1 inspecteur académique, 1 directeur d'E. N., 1 directrice, 1 professeur homme, 1 professeur femme, 1 économie).

#### e) Inspecteurs d'académie.

f) Inspecteurs généraux et services administratifs et inspecteurs généraux des écoles maternelles.

Le second projet du plan départemental est le nôtre. Il nous paraît anormal, en effet, d'établir des commissions départementales dans lesquelles une fraction seulement des I. P. ferait partie. Ils sont chargés de défendre leur personnel et l'hypothèse d'une seule consultation est injurieuse pour eux. Le prétexte d'éliminer tel ou tel syndicat conduirait à de grosses difficultés, car il nous paraît inévitable que, d'ici un temps qui reste à déterminer, nous ayons 3 syndicats dans l'enseignement. D'autre part, la démocratie exige la représentation de toutes les tendances et non l'omnipotence d'une seule. C'est en partant du même principe que nous demandons une augmentation de la représentation nationale.

Un certain nombre de secrétaires départementaux a déjà pris contact avec les I. A. sur ces questions.

Nous avons demandé que les listes de candidatures soient diffusées par l'administration, ainsi que cela se fait dans certaines académies. Nous demandons également qu'il soit possible de présenter des listes incomplètes.

C'est une dure bataille que nous menons là ; il faut que notre valeur représentative ne puisse plus être contestée. C'est pourquoi nous demandons à chacun un effort intense de propagande. Nous mesurerons là notre vitalité. Un tract national va être édité. Nous vous engageons à vous entendre avec vos secrétaires académiques et départementaux pour en assurer la diffusion la plus large possible. Que chacun se souvienne que, partout où nous avons présenté des candidats, un nombre de voix bien supérieur à celui que nous attendions s'est porté sur nos listes. Aussi, nous pensons que toute propagande molle serait une responsabilité grave à l'égard de l'avenir et de l'efficience du S. G. E. N.

**Comités techniques.** — Nous n'avons de renseignements que sur les comités techniques nationaux. Aux comités techniques provisoires, nous devons être représentés par trois de nos camarades (secondaire, technique, Premier degré). C'est une chose acquise.

Nous ne savons pas ce qui se passera au plan départemental. Mais nous devons nous souvenir que nous sommes statutairement représentatifs et que, par conséquent, nous avons droit à au moins un siège dans chaque comité technique. Je sais que cela n'ira pas sans difficultés, mais il faudra tenir.

Outre ces affaires, nous avons obtenu quelques beaux succès. Grâce à nos efforts, des intérimaires ont pu être titularisés, des camarades ont vu leurs droits d'anciens P. G. reconnus, d'autres leur ancianeté contestée rétablie ; quelques intérimaires alsaciens-lorrains en stage à l'intérieur ont pu faire changer une affectation que leur situation de famille rendait douloureuse ; des normaliens ont vu leur situation éclaircie.

De nombreuses affaires sont actuellement suivies et en voie de règlement : autorisation de résidence, contestation de nomination, revendications de nos camarades mobilisés en décembre 1947, temps de titularisation à valider. Nous pouvons dire que le S. G. E. N. marche, qu'il est devenu un instrument efficace. Mais il doit devenir tel partout. C'est donc au travail intense, acharné, de chacun que nous faisons appel. Ce semestre doit décider de notre efficacité future et nous sommes certains que la victoire est au bout. Mais, pour reprendre une formule qui exprime une vérité profonde : ne critiquez pas le S. G. E. N. Le S. G. E. N., ce n'est pas une entité désincarnée, ni un secrétariat, ni un bureau. Le S. G. E. N. est un mouvement. Il sera ce que nous le ferons.

Le S. G. E. N., ce n'est pas le voisin. C'est moi, c'est toi, c'est nous.

GIRY.

## Audience

M. le Directeur a reçu MM. Giry et Besnard, le 15-1-1948.

**1<sup>o</sup>. — Affaire M.**

Cette collègue avait vu sa nomination dans une E. N. retirée sans motif précis. M. le Directeur nous permet de faire tout son possible pour la nommer en octobre.

**2<sup>o</sup>. — Commissions paritaires et Comités techniques.**

Le Premier degré, très en retard sur le Second degré, n'a rien fait encore que préparer des projets (voir plus haut).

**3<sup>o</sup>. — Préparation de la grille des catégories intermédiaires de l'E. N.**

M. le Directeur nous précise qu'il entend demander 60 points pour les directeurs et 60 points pour les professeurs de C. C.

Cette position, un peu brutale à notre sens, n'a été donnée que pour information. Nous croyons qu'il vaut mieux l'entendre au sens de M. Crouzet et prendre 60 points comme un maximum, la majoration minimum étant de 5 points.

**4<sup>o</sup>. — Sanctions financières de la grève.**

Echange de vues.

**Autres affaires : introduites :**

P. demande que son temps de délégué gym. compté pour son C.A.P.

V. que le service militaire de nos camarades mobilisés en janvier 1946 et janvier 1947 ne nuise pas à leur titularisation.

H. que nos camarades intérimaires d'Alsace-Lorraine aient leur voyage de vacances payé, pendant qu'ils font leur stage dans les E. N. de l'intérieur.

Instituteurs détachés dans les académies : une modification de l'organisation administrative des académies est effectivement en cours.

**Affaires suivies :**

Affaire M. : autorisation de résidence.

Affaire M. : dossier non arrivé.

**Affaires réglées :**

Changement d'affectation d'intérimaires d'Alsace-Lorraine. Intérimaires à titulariser.

Retard d'avancement

## Technique

### Referendum sur la grève en cas de majoration des maxima de service

Le Bureau a dressé soit directement, soit par l'intermédiaire des secrétaires académiques un questionnaire à ce sujet. Nous regrettons que quelques collègues n'ait pas jugé bon de nous répondre. Ce referendum a donné une majorité importante contre la grève et pour le refus des heures imposées au delà du maximum. Le résultat a été identique dans le Second degré.

Pour le refus au delà du maximum (18 heures en général) diverses solutions peuvent être retenues :

a) Accomplissement des 18 premières heures, refus du reste ;

b) Accord avec le chef d'établissement pour accomplir les 18 heures les plus importantes pour les élèves ;

c) Refus des heures au delà du maximum pour lesquelles le professeur n'est pas spécialisé.

## Propagande

Le Comité national du S. G. E. N., dans sa séance du samedi 27 décembre 1947, a décidé l'envoi de circulaires périodiques aux secrétaires départementaux qui les répartiront. Votre représentant a vigoureusement insisté pour que cette mesure soit adoptée. En effet, les collègues isolés manquent en temps utile de renseignements précis. Ces circulaires pourront être affichées et ainsi feront connaître le S. G. E. N. On nous jugera alors sur notre action et non plus sur des raccourcis. Utilisez ces circulaires et demandez des bulletins « Ecole et Education » de propagande à votre secrétaire académique.

### Suppression d'emplois dans l'E. T.

Par décret du 2 janvier 1948 un nombre important de postes sont supprimés dans l'E. T. Nous nous réservons d'intervenir à propos de la suppression de certains de ces postes et dès à présent nous nous élevons contre l'inqualifiable suppression des postes de professeurs et de P.T.A.

En particulier sont supprimés :

a) Au 31 décembre 1947 : 165 professeurs de C.T.; 100 P.T.A. de C.T.

b) Au 30 juin 1948 : 120 P.T.A.; 50 directeurs de Centres d'apprentissage; 25 économies; 150 professeurs d'enseignement général des Centres; 250 professeurs techniques des Centres; 750 agents de service.

## Formation des maîtres de l'E. T.

Lisez l'article à ce sujet dans ce numéro et adressez-nous vos suggestions. Elles seront les bienvenues.

## Isolés

— N'oubliez pas d'acquitter votre cotisation sans plus de retard par versement au C.C.P. du trésorier de votre Académie.

— Adressez-vous au sujet des mutations, de l'avancement à Toussaint, 9, rue Henri-Poincaré, Paris (20<sup>e</sup>), en joignant des états en double exemplaire et un timbre pour la réponse.

### Concours de recrutement des P. T. A.

Un concours pour le recrutement de P.T.A. dans les E.N.P. et les C.T. de garçons aura lieu le 12 avril 1948 et les jours suivants. Les demandes d'inscription établies sur papier timbré devront parvenir avant le 12 mars 1948 à la Direction de l'E.T., 3<sup>e</sup> bureau, 8, rue Cognacq-Jay, Paris (7<sup>e</sup>), où tous renseignements complémentaires seront fournis sur demande.

### Vacances de postes dans l'E. T. aux colonies

Professeurs de Mathématiques et de Sciences : 3 postes en A.O.F., 1 au Cameroun.

Professeurs de Lettres : 3 postes en A.O.F.

Professeurs de Dessin industriel : 2 postes en A.O.F., 1 en A.E.F.

P. T. : 1 poste en A.O.F. (Génie civil), 1 poste en A.E.F.

## Audiences

Le sous-secrétaire d'Etat à l'E. T., M. Morice, a reçu la Commission de l'E. T. du S. G. E. N., le jeudi 18, puis le lundi 22 décembre au sujet de l'élaboration d'un nouvel avant-projet de Formation professionnelle (voir le compte rendu dans ce numéro).

M. Le Rolland, directeur de l'E. T., doit recevoir une délégation le vendredi 16 janvier.

Signalons qu'au cours de l'audience accordée au bureau du S. G. E. N. par M. Naegelen, le 12 décembre, il a été fait état des cartes adressées, sous le titre du S. N. E. T., pour annoncer un changement de promotion. M. le Ministre s'est étonné d'un pareil procédé étant donné que l'expéditeur n'est plus délégué syndical, mais représentant du personnel. Il a trouvé peu délicat de faire appel par cette voie à la générosité pour une Caisse de solidarité syndicale.

## Démarches auprès de l'Administration

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur la composition du Comité technique provisoire rattaché à la Direction de l'Enseignement technique.

En application du statut de la Fonction publique, les délégués aux Comités techniques du personnel doivent être désignés par les organisations syndicales les plus représentatives. En ce qui concerne les Comités techniques provisoires, l'Administration, par lettre du 19 décembre 1947, sous la signature de Monsieur l'Inspecteur général Piobetta, a accordé à notre organisation un représentant et un suppléant.

Nous vous serions obligés de bien vouloir confirmer cette décision et, d'avance, nous vous en remercions.

Dès à présent, nous avons l'honneur de vous signaler les noms de nos représentants éventuels :

Titulaire : M. Lenormand, professeur de dessin industriel au C.T. Dorian, Paris.

Suppléant : M. Salvaire, professeur de français au C.T. de Reims, 10, rue de l'Écu, Reims (Marne).

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à notre respectueux dévouement.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur le retard apporté au paiement de l'indemnité pour difficultés exceptionnelles d'existence au personnel des établissements d'enseignement et, en particulier, du collège technique de Lorient.

L'Inspecteur d'Académie du Morbihan, interrogé à ce sujet, a répondu que les sommes à mandater étaient si importantes que rien n'avait été encore fait, faute de crédits.

Dans la situation économique actuelle, étant donné la hausse continue des prix, il n'est pas douteux que le personnel est considérablement lésé par ce retard et nous espérons que vous voudrez bien intervenir pour remédier à un tel état de choses.

Nous vous serions obligés de bien vouloir nous faire tenir au courant.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à notre dévouement.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur le fait suivant :

Les maîtres d'internat commis dans les collèges techniques ou, au titre de l'Enseignement technique, dans d'autres établissements se voient refuser le remboursement de leurs frais de voyages à la Faculté. Or, les maîtres d'internat du Second degré sont remboursés, car leur statut leur fait une obligation de suivre des cours en Faculté.

La question intéresse également les délégués d'enseignement de l'Enseignement technique, nommés directement ou venant du Second degré et qui suivent aussi des cours en Faculté.

Nous vous serions très obligés de régler cette question et de bien vouloir nous faire tenir au courant.

D'avance, nous vous en remercions et nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à notre respectueux dévouement.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur le retard apporté dans le paiement des traitements du personnel de l'Enseignement technique dans divers départements et, en particulier, dans celui de la Marne.

En effet, les traitements de novembre ont été réglés le 8 décembre 1947 et ceux de décembre, à la date du 9 janvier 1948, n'étaient pas encore signifiés.

Dans les circonstances actuelles, de pareils retards paraissent inadmissibles. Ils dénotent une carence de certains services et appellent, sinon des sanctions, tout au moins des rappels à l'ordre.

Nous espérons que vous voudrez bien intervenir pour remédier à un tel état de choses.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à notre dévouement.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur les retards apportés dans le remboursement au personnel de l'Enseignement technique des frais occasionnés par la participation aux examens.

En 1947, nous avions formulé les mêmes observations, mais il semble qu'aucune mesure n'ait été prise pour remédier à tel état de faits. Dans la situation économique actuelle, il nous paraît pourtant extrêmement regrettable.

Par conséquent, nous vous serions obligés d'étudier les mesures propres à assurer le remboursement des frais engagés en juin, au plus tard au 1<sup>er</sup> octobre, et non un an après.

C'est avec intérêt que nous prendrions connaissance de ces mesures.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à notre dévouement.

## AU B. O. TECHNIQUE

B. O. n° 37 du 18 décembre 1947 :

- Brevet supérieur d'études commerciales. Modalités.
- Centres d'O. P.: régime d'emploi du personnel.
- Création de la Commission consultative nationale d'apprentissage: des bois et des dérivés, des soins esthétiques.
- Conditions de recrutement du personnel des bureaux des Inspections principales de l'E. T.

B. O. n° 1 du 1<sup>er</sup> janvier 1948 :

- Les examens des Bourses auront lieu le 13 mai 1948.
- Création de la Commission consultative nationale d'apprentissage du textile.
- Plan comptable 1947: voir « Revue de l'E. T. » d'oct.-nov.-déc. 1947 et janvier 1948.
- Exposition nationale du travail. Elle aura lieu en octobre-novembre 1948 et permettra de décerner le titre « Un des meilleurs ouvriers de France ».
- Taux des heures supplémentaires (voir tableau dans le numéro de janvier).

B. O. n° 2 du 8 janvier 1948 :

- Précisions au sujet des Bourses et des examens d'entrée dans les C.T.
- Indemnité forfaitaire provisoire des chefs d'établissement allouée aux chefs d'établissement dont l'effectif scolaire atteint ou dépasse 1.000 élèves et qui possèdent un internat.

## Education Physique

Le Bureau national des Maîtres d'E.P.S. (C.F.T.C.) a pensé qu'il était utile de mettre au courant des syndiqués de l'activité syndicale de l'année qui s'achève.

Nous devons tout d'abord faire remarquer qu'il y a trois ans, nous avions dans le cadre des moniteurs et monitrices de Bagatelle, pris l'engagement de défendre les revendications suivantes :

1. — Titularisation des moniteurs de Bagatelle.
2. — Maintien du poste.
3. — Reclassement dans les mêmes conditions que nos camarades d'Antibes et Joinville.
4. — Maintien d'une indemnité jusqu'à la fin 45 par l'Enseignement technique.

La lutte a été longue et difficile, mais nul ne pourra contester que nous avons tenu l'engagement que nous avions pris.

Aujourd'hui ces revendications particulières étant terminées, nous sommes devenus Syndicat des Maîtres d'E.P.S. (C.F.T.C.).

Au cours de cette année, nous avons pris position pour mettre sur pied un travail constructif qui amènera une juste revalorisation de notre corporation.

Pour mettre au point ce travail constructif, nous avons mis en chantier, un premier train de revendications ; à savoir :

1. — Parité des traitements des maîtres d'E.P.S. avec ceux des instituteurs.
2. — Statut des maîtres d'E.P.S.
3. — Assurance d'Etat garantissant les maîtres d'E.P.S. contre les accidents pouvant survenir au cours de leur fonction.
4. — Commission de Guillotine.
5. — Carte de travail.
6. — Incorporation d'épreuves physiques au C.A.P.

Faisons maintenant le point de ces différentes revendications.

**Traitements.** — Nous avons rencontré auprès de M. Naegele (ministre de l'Education nationale), de M. Roux, directeur général des Sports, une parfaite compréhension et mieux que cela, leurs accords. Nous avons pour l'instant l'opposition du Syndicat des Professeurs d'E.P. (C.G.T.) et du Syndicat des Instituteurs (C.G.T.). Nous passerons donc, comme pour le fameux décret, à l'action directe, à savoir intervention aux Finances.

**Statut des maîtres d'E.P.S.** — Nous devons revoir le problème avec le directeur général dans le courant de ce mois.

**Commission de Guillotine.** — Intervention directe et immédiate auprès de M. Teitgen, président de la Commission de la Guillotine et de M. Schumann. Aujourd'hui, nous pouvons dire que les titulaires seront pas licenciés ; mais toutefois, il est à craindre que certains postes de délégués soient supprimés.

**Assurance d'Etat.** — Le directeur général a transmis notre revendication et le problème se discute en Conseil d'Etat.

**Carte de travail.** — Nous espérons l'obtenir dans le courant de ce mois.

**Incorporation d'épreuves physiques au C.A.P.** — La question est posée à M. Morice, Secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique d'une part, par le directeur général des Sports, d'autre part, par notre syndicat.

Nous ne donnons ici que les principales revendications en cours, mais nous pouvons vous assurer que nous défendons constamment des revendications secondaires (application sur le plan financier des moniteurs reclassés par exemple) régularisation de situation de certains de nos camarades, etc...

Nous pouvons dire, à cet effet, que le Directeur général des Sports s'est toujours efforcé de nous donner entière satisfaction.

Nous pensons que cet exposé d'activités vaut mieux que de beaux discours et que vous pourrez constater que nous restons fidèles à notre ligne de conduite. — Faire du syndicalisme pour servir uniquement la cause sociale et la cause de l'Education physique.

Le Bureau Syndical,  
FRIGERIO, GAUTRIN, RICOU, HIRLEMAN.

Adressez la correspondance à :

**Maîtres d'Education physique : HIRLEMAN**  
32, rue du Général-Beuret

**Professeurs d'Education physique : CAENEN**  
32, rue du Général-Beuret  
Paris - XV<sup>e</sup>

## Recherche scientifique

La réunion mensuelle du Comité du Syndicat de la Recherche scientifique a eu lieu le lundi 5 janvier 1948 dans les locaux du S.G.E.N., 32, rue du Général-Beuret.

Y assistaient : Mles OSWALD, CADOT, BRETON, DGAUD, CARPENTIER ; MM. ROSSIGNOL, HANNEQUIN.

La question des cotisations 1946-1947 non encore versées a été examinée. Le Comité espère que tous les retardataires voudront enfin se mettre en règle. La puissance d'un syndicat se mesure au nombre de ses cotisants, et si nous pouvons justifier d'un nombre important de ces derniers, nos interventions n'auront aucune chance d'être prises en considération.

Le Comité s'est ensuite préoccupé de l'avenir réservé aux aides-techniques. Il a été d'avis d'effectuer une démarche auprès de la Direction de la Recherche scientifique, pour demander qu'une réunion des Commissions de reclassement puisse être tenue prochainement, afin de tenir compte des droits d'ancienneté et des titres acquis depuis le reclassement général, et qui sont à l'heure actuelle totalement négligés.

Si une refonte complète des statuts doit être envisagée, le Comité insistera pour que cette refonte ait lieu au plus tôt, avec un effet rétroactif à discuter, et en tenant compte des désiderata des intéressés à quelque groupement syndical qu'ils appartiennent.

Le Comité se permet de demander à tous les adhérents qu'ils lui fassent parvenir les noms et adresses de tous les ressortissants de la Recherche scientifique qu'ils peuvent connaître (aide-techniques, contractuels ou chargés de recherches) et que la question syndicale semble pouvoir intéresser. Il sera envoyé, par les soins du Comité, des notices et des tracts de propagande à toutes les adresses qui nous seront communiquées.

Enfin, le Comité adresse un pressant appel à tous les syndiqués, afin que la cotisation 1947-1948 soit versée dès que possible. Pour le taux de ces cotisations, on est prié de se référer à « Ecole et Education », où le barème actuel a été indiqué. Adresser la cotisation au trésorier du groupement, M. A. Hannequin, 199, rue de Vaugirard, Paris 15<sup>e</sup>. C.C.P. Paris n° 5598-46.

Le Comité de la Section Recherche scientifique.

Le gérant : J. COURNIL  
Imprimerie J. BORDOT, à Semur-en-Auxois (Côte-d'Or)